



Assemblée générale

Cinquante et unième session

71^e séance plénière

Mardi 3 décembre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Fernández Estigarribia (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 33 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/51/543, A/51/678)

Projets de résolution (A/51/L.38, L.39, L.40)

M. Abu-Nimah (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : La question du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se situe la question de Palestine, reste un point important et constant à l'ordre du jour des travaux de cette Organisation. Nous avons pensé — nous avons même espéré — que davantage de progrès pourraient être accomplis dans la voie de la paix et que nous nous serions rapprochés de la paix après le commencement du processus de paix à Madrid, il y a cinq ans. Mais en constatant l'immobilisme du processus de paix, nous ne pouvons manquer d'exprimer clairement notre vive préoccupation et de formuler une mise en garde ferme et honnête à l'égard des dangers qui menacent la région du fait de cet immobilisme. Cela n'a toutefois pas d'incidence sur notre attachement à la paix et notre volonté d'avancer dans cette voie, quels que soient les obstacles et les difficultés. Nous tenons à marquer ici l'engagement positif des autres parties à l'égard du processus de paix.

Ma délégation participe au débat sur ce point vu sa foi dans le rôle essentiel des Nations Unies dans le processus de paix et la nécessité d'activer ce rôle pour renforcer les efforts déployés par les coparrains du processus de paix et les parties intéressées, et pour aider à sortir le processus de paix de l'impasse qui le paralyse.

L'Organisation des Nations Unies constitue la base même de la légitimité internationale et la conscience collective de tous les peuples sur terre. C'est dans le cadre des Nations Unies qu'ont été adoptées la plupart des résolutions qui énoncent les principes, règles et éléments constituant le fondement d'un règlement de la question de Palestine et du Moyen-Orient. Preuve en est la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui est la pierre angulaire du processus de paix actuel. Les portes de la paix ont été ouvertes en 1967 grâce à cette résolution; son application dans la lettre et l'esprit sur tous les volets — l'octroi au peuple palestinien de ses droits nationaux et politiques inaliénables et le retrait complet d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967 — permettra d'arriver à la paix souhaitée.

La question du processus de paix au Moyen-Orient figure au premier plan des préoccupations de mon pays. Les contributions de la Jordanie depuis 1948 dans ce domaine sont bien connues. Dans ses relations internationales, elle s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies. La Jordanie met sa foi dans le règlement pacifique de toutes les questions en tout temps et en toutes circonstances. Dès que certains signes réels ont apparu à l'horizon, permettant de

traiter du conflit du Moyen-Orient, la Jordanie s'est empressée de participer au processus historique de paix initié à Madrid, événement sans précédent dans l'historique de cette question. Elle a oeuvré en vue d'assurer son succès, avec le même positivisme et le même réalisme dont elle a fait preuve dans toutes les démarches qu'elle a entreprises le long des années pour parvenir à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien sur la base des règles de la justice, de la légitimité, des résolutions des Nations Unies et du droit international.

La conception de la Jordanie est une paix juste, globale et durable. C'est le point de vue auquel souscrivent la plupart des intervenants internationaux engagés directement dans ce processus de paix. Cet engagement est un engagement stratégique et de principe, basé sur notre conviction que la paix constitue un besoin essentiel pour tous les pays et peuples de la région. Une fois instaurée, la paix constituera un tournant radical dans l'histoire de la région et ouvrira la voie à de nouveaux horizons prometteurs, de stabilité, de sécurité et de coexistence pacifique dans une région où tous les peuples — Arabes et Israélien — pourront mener une vie normale et jouir de la paix dont ils ont été privés depuis près de 60 ans.

Forts de notre attachement à la paix, nous avons signé, à l'automne 1994, un traité de paix avec Israël qui a tourné une page dans les relations de bon voisinage entre les deux pays et a établi les bases et les principes de coopération dans divers domaines. Ce traité constitue un nouvel élément important dans la voie d'une paix complète que souhaitent toutes les parties aux négociations de même que la communauté internationale, d'autant qu'il est intervenu après la signature de la paix avec l'Égypte et après les progrès sensibles accomplis sur le volet israélo-palestinien grâce à la signature de l'Accord d'Oslo et des accords postérieurs. Nous avons bon espoir que des progrès suivront sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais pour qu'une paix globale s'instaure et que le processus de reconstruction économique et de développement puisse commencer dans l'ensemble de la région. Mais jusqu'ici, hélas, cela ne s'est pas produit.

Sur la base de ce qui précède, nous pensons qu'il est devenu nécessaire d'examiner sérieusement et objectivement les causes des obstacles au progrès. Nous appelons toutes les parties engagées dans le processus de paix à poursuivre leurs efforts afin de sortir le processus de paix de l'impasse qui l'a immobilisé, car la responsabilité d'établir une paix d'ensemble et de la mener à son terme est une responsabilité commune et collective. Néanmoins, ceci n'implique pas

que les parties sont toutes également responsables de l'arrêt des progrès et de la non-application des accords conclus.

En raison de notre attachement à la paix et soucieux de consolider les gains acquis en direction de la paix, et sur la base de notre attachement aux principes sur lesquels est fondé le Traité de paix israélo-jordanien, il est de notre devoir de dire honnêtement et franchement à Israël que nous n'avons qu'une seule voie tracée devant nous, celle de la paix. Ne pas s'y engager serait précipiter à nouveau la région vers un gouffre de violence, de confrontation et d'extrémisme.

Le nouveau Gouvernement d'Israël invoque à juste titre l'impératif de sécurité. La sécurité est évidemment l'un des objectifs les plus importants de la paix que nous essayons d'atteindre pour tous les États et tous les peuples de la région. Cependant, la sécurité ne peut être obtenue en s'abstenant d'appliquer les accords conclus entre Israël et les Palestiniens. Les événements d'Hébron le démontrent.

La sécurité ne peut être obtenue non plus en intensifiant les pratiques qui portent gravement atteinte aux Palestiniens, à leurs droits et à leurs espoirs. La sécurité ne peut être obtenue par la colonisation persistante des territoires arabes occupés, qu'il s'agisse de l'expansion des colonies existantes ou de la construction de nouvelles, ce qui revient au même.

La sécurité ne peut être obtenue non plus par la politique constante de confiscation des terres, de démolition des maisons, de retrait des pièces d'identité, d'isolement de Jérusalem du reste de la Cisjordanie, de restriction des déplacements des Palestiniens et du blocage des territoires, du maintien de milliers de Palestiniens en prison et d'autorisation donnée aux forces israéliennes par la magistrature d'employer la violence physique, c'est-à-dire la torture, pendant l'interrogation des suspects. Cette politique va à l'encontre des règles les plus élémentaires du respect des droits de l'homme et de la justice ainsi que du droit international, et le monde civilisé la rejette et la condamne sans équivoque.

La semaine dernière, nous avons vu à la télévision des scènes tragiques montrant comment étaient traités les travailleurs Palestiniens détenus par des soldats israéliens. Ils ont reçu une pluie de coups de pied, ont été sauvagement battus et ont été humiliés physiquement et psychologiquement. Nous sommes horrifiés par ces pratiques répétées et craignons leur effet sur les sentiments de la population sous occupation. De telles pratiques remuent le couteau dans la plaie et replongent la région dans l'atmosphère de conflit,

d'animosité et d'amertume que nous avons cru dépassée à jamais lorsque nous avons emprunté la voie de la paix et de la réconciliation.

Le processus de paix est fondé sur des principes clairs et bien connus depuis 1967, le plus important d'entre eux étant le principe de l'échange par Israël de la terre contre la paix. Ce principe est contenu dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. C'est l'une des bases essentielles du processus de paix.

La paix que nous recherchons est une paix d'ensemble, juste et durable. Comment la justice peut-elle être servie si la terre n'est pas restituée à ses propriétaires légitimes? Comment la terre peut-elle être restituée à ses propriétaires légitimes si les installations de colons continuent? Comment peut-on être convaincu que nous arriverons au règlement final alors qu'Israël continue d'affirmer clairement, par une succession de déclarations officielles, la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et l'absence de toute intention de se retirer de ces territoires, même dans le contexte de la paix?

La toute dernière déclaration faite par le Premier Ministre israélien, il y a deux jours, selon laquelle la vallée du Jourdain est un élément permanent du territoire israélien et qu'elle continuera à en faire partie, quel que soit le règlement final, constitue une escalade dangereuse qui contrevient aux engagements, aux besoins, aux principes et à l'idée même de la paix. On ne peut parvenir à la paix en réaffirmant et en renforçant les causes de conflit, mais plutôt en cherchant à les éliminer. La paix ne peut être atteinte en englobant par expansion les territoires et en niant les droits de l'autre partie.

De telles déclarations sapent les mesures de confiance que nous nous efforçons d'établir et qui permettraient au processus de paix de s'épanouir et aux peuples de la région de transcender les blessures et les tragédies du passé et de progresser vers un avenir de coopération, de réconciliation, de concorde et d'espoir.

L'Accord israélo-palestinien a approuvé le report de certaines questions sensibles et ardues telles que les colonies de peuplement, Jérusalem et les réfugiés, aux négociations sur le règlement final, afin de faciliter le démarrage du processus de paix. Il est donc naturel que ces questions demeurent en l'état jusqu'au moment choisi pour les négociations à leur propos. Il est inconcevable que l'occupant se saisisse de ce report comme occasion de modifier les faits

sur le terrain, rendant ainsi les solutions plus difficiles et plus complexes.

Sur la base de ce qui précède, nous estimons qu'il est devenu nécessaire de mettre à l'ordre du jour des négociations toutes les questions en suspens et de les aborder sérieusement, objectivement et avec la volonté authentique ferme de parvenir à des solutions acceptables, légales et justes. Seulement ainsi pourra-t-on faire de la paix pour les peuples de la région une option acceptable digne d'être soutenue, afin que nous puissions parvenir à cette paix durable que nous recherchons et désirons.

Nous estimons qu'il s'agit de la route appropriée vers la paix et que la solution des problèmes reportés, telles que les questions des réfugiés, de Jérusalem, de la souveraineté des États et du droit des Palestiniens à l'autodétermination, est la seule garantie pour la sécurité, la stabilité, le progrès et la prospérité pour tous les peuples de la région, aussi bien israélien qu'arabes.

Cette approche d'ensemble exige d'aller de l'avant dans les négociations sur les volets syrien libanais, en partant du point où elles ont été interrompues, afin d'obtenir le règlement souhaité et nécessaire sur la base de la formule de Madrid et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment des résolutions 242 (1967) et 425 (1978). Les progrès réalisés en direction de la paix et de la concrétisation de la paix sont le moyen le plus sûr de mettre un terme à l'extrémisme et à la violence et d'instaurer la sécurité et la quiétude.

La question de Jérusalem est l'axe même de la paix. Il nous faut inévitablement parvenir à la résoudre d'une manière juste et équilibrée. Il existe un consensus clair à tous les niveaux international, légal et politique sur le fait que Jérusalem-Est est une partie intégrante de la Cisjordanie, laquelle est occupée depuis 1967. Par conséquent, elle est soumise aux dispositions de la quatrième Convention de Genève et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a accordé une attention spéciale à Jérusalem depuis le début de l'occupation israélienne et a adopté dès lors, en ce qui concerne la Ville sainte de Jérusalem, la résolution 252 (1968) qui rejetait toutes les dispositions législatives et administratives prises par Israël tendant à modifier le caractère de la Ville sainte ou sa composition démographique et géographique.

La résolution 476 (1980) du Conseil de sécurité réaffirmait clairement la nécessité de mettre fin à l'occupation des territoires occupés par Israël, y compris Jérusalem. La

résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, qui demande aux États de ne pas transférer leurs missions diplomatiques dans la Ville de Jérusalem, est l'exemple le plus clair de la position internationale ferme rejetant l'annexion de cette ville par Israël, annexion qui contrevient aux règles et principes du droit international; et Jérusalem, en tant que territoire occupé, est soumise aux règles du droit international.

J'ai évoqué précédemment le fait que l'Accord israélo-palestinien avait approuvé le report de l'examen de la question de Jérusalem aux négociations sur le statut final, eu égard à l'importance et à la nature délicate de la question. En conséquence, toute action que prend Israël ou qu'elle a déjà prise depuis le début du processus de paix de Madrid pour modifier le statut juridique, politique ou démographique de Jérusalem équivaut à créer de nouvelles réalités et un fait accompli imposé à la partie arabe lors des négociations de règlement final. De même, elle constitue un jugement anticipé sur le statut de la ville Sainte avant le début des négociations sur le règlement final. Cette pratique est inacceptable et ne peut être favorable à la paix que nous désirons tous. Pas plus qu'elle n'est favorable aux peuples de la région et à leurs aspirations à un avenir commun meilleur, fait de stabilité, de coopération et de respect.

Nous avons suivi avec tristesse et inquiétude l'explosion de violence sanglante qui a entraîné la mort en moins de deux jours, de plus de 70 Palestiniens et de 20 Israéliens après que le Gouvernement d'Israël ait ouvert un tunnel dans le secteur de la mosquée d'Al-Aqsa, à Jérusalem-Est, au mépris total non seulement des droits établis et des obligations contractuelles, mais également des sentiments de l'ensemble du monde arabe et islamique.

Il faut donc réaffirmer que le report de l'examen de la question de Jérusalem implique que le statut de la ville soit préservé. En conséquence, le Gouvernement jordanien, de façon à préserver le caractère religieux, culturel et historique spécial de la ville sainte, a pris un intérêt particulier à continuer de jouer son rôle de conservateur des lieux saints, de façon à les protéger de tous les dangers jusqu'à la réalisation du statut final souhaité.

Nous pensons que la communauté internationale a la grande responsabilité de faire progresser le processus de paix et d'assurer son succès. Bien que le peuple lui-même soit le fondement de la paix, il ne se contente pas d'en avoir une vision abstraite; il perçoit également la paix au vu de ses résultats concrets. Mon pays attend avec impatience que la communauté internationale manifeste une compréhension plus large et plus profonde des besoins financiers, économiques et en matière de développement des peuples

et des pays de la région. À cet égard, nous attachons une grande importance au rôle joué par les conférences et les sommets économiques qui se sont tenus à Casablanca, à Amman et, plus récemment au Caire, dans la poursuite et la promotion du développement régional.

Nous sommes encouragés par le succès de ces conférences mais nous avons aussi noté les répercussions de l'interruption du processus de paix sur la conférence qui a été accueillie par l'Égypte, notre pays frère, en novembre dernier. Bon nombre des pays participant à cette conférence ont exprimé la nécessité d'un progrès politique afin d'assurer le progrès sur les plans économique et du développement. Nous croyons donc que les Nations Unies, qui incarnent la légitimité internationale, doivent jouer un rôle décisif pour faire avancer le processus de paix et appuyer les initiatives des parrains du processus de paix.

Nous pensons également qu'il est utile et nécessaire de combiner les efforts de l'Union européenne avec ceux des parrains du processus de paix, en vue de mobiliser la bonne volonté indispensable dans tous les domaines afin de promouvoir le processus de paix et fournir les éléments nécessaires à son succès. Les efforts mis en oeuvre par les États membres de l'Union européenne depuis le début du processus de paix, sont particulièrement importants, de même que ceux qui sont déployés actuellement pour contribuer au processus de développement économique.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Nous savons tous que l'année écoulée a été une période particulièrement difficile pour le processus de paix au Moyen-Orient. Bien que l'année 1996 ait débuté sur une note encourageante avec la tenue d'élections générales pacifiques et démocratiques en Palestine, le 20 janvier, une série d'attaques terroristes dévastatrices perpétrées contre Israël, fin février et début mars, ont rapidement anéanti l'esprit d'optimisme qui présidait au processus de paix.

Reconnaissant pleinement les dommages irréparables que le terrorisme peut causer au processus de paix, la communauté internationale s'est réunie le 13 mars, au Sommet des artisans de la paix, à Sharm El Sheikh, pour dénoncer catégoriquement la violence. Même avant le Sommet, la communauté mondiale avait réitéré son ferme appui au processus de paix au Moyen-Orient en tenant une conférence sur l'assistance aux Palestiniens, à Paris en janvier, à l'occasion de laquelle la République de Corée a annoncé sa décision de fournir une aide supplémentaire de 3 millions de dollars, en plus des 12 millions de dollars affectés à des projets de reconstruction palestiniens.

Malgré les appels à la réconciliation et à la paix lancés par le monde extérieur, la situation au Moyen-Orient ne s'est pas beaucoup améliorée. Les réactions d'Israël aux attaques terroristes, parmi lesquelles la fermeture de ses frontières avec la Cisjordanie et la bande de Gaza, a entraîné de nouvelles difficultés économiques pour le peuple palestinien et, malheureusement, a aussi accentué la méfiance entre les deux parties. Plus récemment, en septembre, de graves affrontements ont éclaté, sans doute les pires depuis la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie de 1993, à la suite de la décision prise par Israël d'ouvrir un nouvel accès au tunnel situé sous un site religieux important à Jérusalem.

Il n'y a pas que le volet israélo-palestinien qui a subi des reculs majeurs. En avril, de graves troubles ont éclaté le long de la frontière israélo-libanaise; d'autre part, Israël et la Syrie n'ont pas beaucoup progressé sur les questions relatives aux hauteurs du Golan. L'absence de progrès dans ces domaines est très inquiétante car le processus de paix au Moyen-Orient ne pourra aboutir que si des progrès sont réalisés dans chaque volet, conformément à la politique définie à la Conférence de paix de Madrid.

Malgré les obstacles qui menacent d'enrayer le processus de paix, nous ne pouvons pas simplement lever les bras de frustration parce que les implications du conflit tenace qui se déroule au Moyen-Orient, en termes politiques et économiques, sont trop accablantes. En dernière analyse, les problèmes qui affligent le processus de paix, aussi insurmontables qu'ils puissent paraître, sont provoqués par l'homme et peuvent donc être réglés par la détermination et la volonté de l'homme.

En effet, l'histoire nous montre qu'aucun jalon important n'a pu être posé sans privations et épreuves énormes et sans persévérance. Ma délégation rappelle aux parties concernées cette simple vérité qui, au milieu des hauts et des bas tragiques que nous avons connus récemment, peuvent les inciter à conserver leur force d'âme et leur vision à long terme de façon à ce que les relations arabo-israéliennes s'améliorent et que des progrès puissent être réalisés sur la voie d'une réconciliation pacifique.

Les relations internationales influencent-elles les politiques nationales ou sont-elles influencées par elles? La réponse à cette question, dans la théorie et la pratique de la diplomatie, a toujours été vague. La situation au Moyen-Orient, cependant, est un exemple clair de la manière dont les décisions nationales peuvent rejaillir sur la situation internationale.

Ma délégation n'a nullement l'intention de s'engager dans un débat sur les choix politiques particuliers d'un État Membre. Nous insistons cependant sur le fait que les parties directement touchées par le processus de paix au Moyen-Orient disposent du pouvoir absolu de déterminer son avenir, situation nettement différente de celle des années de guerre froide, où les pressions exercées par les puissances extérieures avaient une plus grande incidence sur les politiques régionales. Dans le contexte actuel, le jugement des parties directement concernées — la clarté de leurs perceptions et la pertinence de leurs décisions — sera le facteur déterminant du type d'environnement dans lequel eux-mêmes et les générations futures auront à vivre.

En effet, tous les efforts doivent être faits pour éviter que ne se concrétise l'avertissement lancé par le Président Moubarak lors de la Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui s'est tenue au Caire, le mois dernier, à savoir que l'on pourrait dire

«dans quelques siècles, que nos pays avaient la paix à portée de la main et qu'ils l'ont laissé échapper.» (*The New York Times*, 13 novembre 1996, p. 9)

Nous exhortons donc toutes les parties directement concernées à se placer au-delà de leurs intérêts à court terme et étroits, et, en apaisant la méfiance et en ranimant le processus de paix, à regarder vers l'horizon, vers les buts plus élevés et plus nobles de la réconciliation et de la prospérité commune.

Pour terminer, j'aimerais dire que si l'on examine la situation tragique qui règne au Moyen-Orient et sur la péninsule coréenne, il est possible d'établir quelques parallèles importants. Mais ce qui ressort le plus manifestement est le fait que les deux situations requièrent, de la part des parties concernées, une volonté politique sincère de parvenir à un règlement pacifique.

La communauté internationale a entrepris un certain nombre d'initiatives louables afin de faciliter le processus de paix. Au-delà des efforts diplomatiques déployés au plan international, il est cependant absolument nécessaire que les parties directement concernées combler le fossé politique qui les sépare en engageant un dialogue sincère et franc. Nous sommes convaincus que cette même initiative, cette même détermination et ce même courage dont les parties ont fait preuve pour définir un cadre historique pour la paix et la stabilité dans la région peuvent être également invoqués pour paver la voie vers la coopération et la coexistence qui conduira en fin de compte à une paix juste, durable et

globale dans la région, basée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978).

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord dire que le Liban est l'un des pays qui a le plus souffert du conflit arabo-israélien. Nous estimons que nous avons beaucoup à gagner si nous parvenons à une paix juste, durable et globale, paix que nous essayons de réaliser dans la région, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). Ma délégation voudrait une fois de plus affirmer l'engagement sincère du Liban au processus de paix qui a commencé à Madrid en 1991. Nous avons alors accepté l'initiative des coparrains du processus de paix — les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie — sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Cependant, Israël persiste depuis 18 ans dans son refus d'appliquer cette résolution, continue d'occuper une partie du Sud-Liban et poursuit ses agressions quotidiennes sur les civils innocents qui habitent cette région. Le Liban réclame toujours avec insistance l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui confirme la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et qui demande à Israël de se retirer du Liban jusqu'à ses frontières internationalement reconnues.

Je voudrais ici expliciter à nouveau la position de mon pays. Le Liban refuse catégoriquement toute proposition — nouvelle ou ancienne — qui vise à séparer les volets libanais et syrien dans les négociations. Le Liban confirme son refus total de tout projet suspect le concernant, dont il aura pris connaissance à travers les médias, et qui se proposent d'exhumer l'accord du 17 mai, que nous rejetons tant dans l'esprit que dans la lettre. Nous réaffirmons notre attachement à la solidarité totale et à la coordination minutieuse, complète et constante avec la Syrie dans la poursuite de notre destin commun. Ce n'est un secret pour personne que les deux volets libanais et syrien sont stratégiques et essentiels à la réussite des pourparlers de paix. Si on ne tient pas compte de cette vérité essentielle, la situation continuera à se détériorer.

La paix ne saurait être instaurée dans la région tant qu'Israël persiste dans son refus d'honorer ses obligations au titre du droit international et des principes de Madrid, le principe de «la terre en échange de la paix» en particulier, et le retrait des territoires arabes occupés, y compris le retrait du Liban jusqu'à ses frontières internationalement reconnues, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et le retrait du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'occupation par Israël du Sud-Liban depuis 1978 a causé la destruction et des tragédies dans mon pays. Ni l'invasion de 1978, connue sous le nom d'«opération Litani», ni celle de 1982, connue sous le nom d'«opération Galilée» n'a assuré la sécurité d'Israël. Au contraire, l'occupation a compliqué davantage la situation et causé des souffrances considérables. La violence persistante au Sud-Liban illustre à nouveau l'échec total du concept de la région dite «de sécurité» créée par Israël. De même, les nombreuses attaques déclenchées quotidiennement par Israël au nord de cette région confirment sans aucune équivoque l'échec de ce concept.

Vous vous rappelez sans doute l'agression perpétrée par Israël contre le Liban en avril dernier, connue sous l'appellation «les raisins de la colère». Cette opération a touché des dizaines de villages du Sud-Liban et des installations vitales au coeur même du territoire libanais. Vous avez tous vu à la télévision les images des villages qui ont été totalement détruits. Vous avez vu des dizaines de milliers de citoyens innocents fuyant les bombardements de l'aviation, des vaisseaux de guerre et des chars israéliens qui n'ont rien épargné et ont même ciblé les voitures civiles qui allaient dans toutes les directions. L'opinion publique a été choquée de voir une ambulance transportant des enfants bombardée, des maisons détruites et leurs habitants innocents enterrés sous les décombres. La conscience mondiale a été secouée lors du bombardement du camp des Nations Unies à Cana par l'artillerie israélienne, à la vue des corps démembrés de plus de 110 civils, en majorité des enfants et des femmes, qui avaient cherché refuge dans ce camp, persuadés qu'en se mettant sous la protection des garants de la sécurité et de la paix internationales, ils échapperaient à la fureur destructrice des «Raisins de la colère».

Vous vous souvenez tous que l'Assemblée générale a condamné l'agression israélienne contre le Liban. La Commission des droits de l'homme, qui a adopté plusieurs résolutions relatives aux droits de l'homme au Sud-Liban, a de nouveau affirmé clairement qu'Israël violait la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ainsi que la Convention de La Haye de 1907. Les détenus libanais se trouvent toujours dans les camps de concentration dirigés par Israël au Sud-Liban, et notamment dans le camp d'Al-Khyam, où ils souffrent du despotisme de cette détention arbitraire. Nous demandons de nouveau leur libération immédiate.

L'opération «Raisins de la colère» a révélé le véritable visage d'Israël, qui continue de violer de façon flagrante toutes les normes de la morale et du droit international, de

même que les intentions agressives et l'animosité d'Israël à l'encontre des habitants de la région.

Israël n'a pas encore compris que la politique du feu et du fer ne conduirait pas à la paix. Nous avons répété au Conseil de sécurité que cette politique n'entraînerait que morts et destructions, jetterait le déshonneur sur ceux qui la mènent et entraînerait leur chute. Nous réaffirmons la nécessité de mettre en oeuvre la résolution 425 (1978), seule garante du retour au calme et à la stabilité dans le sud. Nous réaffirmons à nouveau le droit de notre peuple à résister à l'occupation israélienne dans le sud et dans la région de la Bekaa-Ouest. Ce droit est fondé sur le droit international, les résolutions internationales et des dizaines de déclarations émanant d'instances internationales, y compris la Déclaration adoptée à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies par plus de 130 chefs d'État ou de gouvernement. Notre peuple exerce son droit intrinsèque à libérer sa terre de l'occupation israélienne, qui représente indubitablement la pire manifestation du terrorisme au regard du droit international.

Il est clair qu'en dépit des destructions et des morts, la haine des extrémistes et des ennemis de la paix ne s'est pas démentie. Le Gouvernement des «Raisins de la colère» est parti. Lui a succédé un gouvernement qui ne craint pas de dire qu'il est contre la paix, la paix de Madrid. Le nouveau Gouvernement israélien a dit non aux principes de Madrid, non à l'échange de la terre contre la paix, non au retour à la table des négociations pour reprendre celles-ci où elles avaient été interrompues avec le Gouvernement israélien précédent, non à la mise en oeuvre des engagements contractés par le Gouvernement israélien précédent. Il a dit oui à la construction de dizaines de colonies de peuplement nouvelles dans le Golan et en Cisjordanie, oui à l'expansion des dizaines de colonies de peuplement existantes, oui à la confiscation d'autres territoires qui appartiennent aux habitants arabes des territoires occupés, oui à l'oblitération de toute identité arabe d'Al Qods, oui à la multiplication des menaces, aux démonstrations de force et à l'escalade de la tension.

Il s'agit d'un gouvernement irresponsable, basé sur le langage de la violence, de la colonisation à outrance, de l'expansion et du refus du compromis, et non pas sur le langage de la paix et de la réconciliation. Chaque jour, nous avons de nouvelles preuves que ce gouvernement se livre à des menaces, à des actes arbitraires et à des violations incessantes des Conventions de Genève de 1949, et en particulier de la Quatrième Convention de Genève et des normes du droit international. Israël paraît ne pas s'en soucier. Il voudrait convaincre le monde qu'un appel télé-

phonique à l'un ou l'autre des dirigeants arabes ou le fait de prononcer le mot «paix» deci delà est une preuve évidente de son désir de paix.

C'en est assez! Personne n'est plus dupe. Il nous appartient à tous de faire comprendre aux dirigeants de Tel-Aviv que le monde refuse ces tambours de la guerre, que le monde veut que les négociations reprennent au point où elles ont été interrompues, conformément au principe de «la terre en échange de la paix» et des accords de Madrid. Nous tenons à réaffirmer que les négociations multilatérales ne sauraient porter leurs fruits tant qu'Israël ne se retirera pas des territoires arabes occupés. Il serait vain de continuer à célébrer avec tambours et trompettes pour donner l'impression que le processus de paix avance tant qu'Israël refuse de respecter la légitimité internationale et les principes établis de Madrid. Nous sommes fermement convaincus que les entretiens multilatéraux qui ont eu lieu jusqu'à présent sont prématurés et qu'ils n'aboutiront à rien tant que les volets bilatéraux ne produiront pas les résultats escomptés, conformément aux résolutions internationales et aux principes de Madrid.

Nous pensons que le Conseil de sécurité constitue l'instance politique internationale par excellence, qui a la responsabilité de protéger les États contre l'agression et de s'assurer de la pleine mise en oeuvre de ses résolutions. Nous pensons aussi que la convocation du Conseil de sécurité, chaque fois que cela est nécessaire, pour examiner la question de l'agression israélienne contre le Sud-Liban ne pourrait que renforcer le processus de paix au Moyen-Orient, et non pas le contraire.

En ce qui concerne la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), nous considérons qu'elle a un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978). C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois le maintien, tel quel, de la FINUL pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et en particulier de ce rôle important qui l'attend. Nous saisissons en outre cette occasion pour saluer les officiers et tout le personnel de la Force pour les sacrifices consentis depuis 1978. D'autre part, nous exprimons notre profonde gratitude aux États qui fournissent des contingents à la FINUL.

Je voudrais réitérer l'engagement du Liban à l'égard de la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien et de son droit à l'autodétermination et à l'édification de son propre État. Nous demandons l'application intégrale de la résolution 194 (III), de l'Assemblée générale, qui réaffirme sans équivoque le droit des Palestiniens de rentrer dans leurs foyers.

Le Liban rejette catégoriquement toute tentative d'implanter sur son territoire les Palestiniens qui s'y trouvent actuellement. Cette position ferme que nous adoptons se trouve concrétisée dans la Constitution libanaise, conformément à l'Accord de Taëf de 1989, et constitue un consensus national définitif de tous les Libanais.

En ce qui concerne la ville d'Al Qods, nous réaffirmons que la décision d'Israël d'imposer ses lois, son mandat et sa direction sur la ville sainte d'Al Qods est une décision illégale, qui est donc nulle et non avenue. À cet égard, plusieurs résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, qui affirment cette vérité, à savoir les résolutions 252 (1968), 267 (1969), 271 (1969), 298 (1971) et 476 (1980).

À ceux qui continuent de voir le problème d'Al Qods sous un angle subjectif, je dis que la Ville sainte est au coeur même de la cause palestinienne. Nous ne pouvons accepter les mesures qui portent atteinte à la Ville sainte, qu'elles s'appliquent aux hommes ou à la terre. Les habitants arabes d'Al Qods sont en butte à toutes sortes de vexations et de pressions pour les contraindre à abandonner leur ville, ce qui contribuerait à en modifier le caractère démographique et social. Nous attirons l'attention sur le danger que représente la poursuite des fouilles qui menacent la mosquée Al-Aqsa et les Lieux saints qui sont chers aux chrétiens et aux musulmans dans cette ville.

De même, nous réprouvons le transfert des missions diplomatiques de certains États à Jérusalem en violation de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité. Nous demandons également à ces États de respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, et ce conformément à la Charte des Nations Unies.

Quant au Traité d'interdiction des essais nucléaires, il ne présente aucun intérêt pour notre région tant qu'Israël refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et tant qu'il continue de menacer la région de ses arsenaux nucléaires, au mépris du droit international, des résolutions pertinentes des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Israël doit respecter totalement et sans ambiguïté la volonté internationale, conformément aux dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est la seule manière d'assurer une paix juste, globale et durable dans la région. Tout ce que nous voulons, c'est la paix et la prospérité, mais une paix conforme aux principes de Madrid, à la légitimité internationale et au principe de l'échange de la terre contre la paix.

Le Liban n'a que trop souffert d'une guerre qui a duré 17 ans et qui n'a pris fin que depuis cinq ans. Notre ambition est de reconstruire notre patrie et d'assurer à nos enfants un avenir meilleur et prospère. Cela ne sera possible que si l'on instaure dans la région une paix juste, globale et durable conformément aux principes du droit international, de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

L'état désastreux dans lequel se trouve actuellement le processus de paix persistera tant qu'Israël continuera d'agir de manière irresponsable à cet égard. Il continuera à saper ce processus, ce qui aura des conséquences dangereuses non seulement pour les parties intéressées mais pour la communauté internationale dans son ensemble. Il est temps de faire comprendre à Israël qu'il ne saurait y avoir de paix sans restitution intégrale de la terre. Nous demandons aux «parrains du processus de paix» de redresser la situation avant qu'il ne soit trop tard.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais exprimer mes plus sincères remerciements au Président de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la question de la situation au Moyen-Orient.

La courbe des événements intervenus au Moyen-Orient fait apparaître une grave dégradation de la situation, une intensification de la tension et une préoccupation mondiale croissante à l'égard du processus de paix. Quiconque suit les déclarations des dirigeants et les pratiques du Gouvernement israéliens depuis leur arrivée au pouvoir, en mai dernier, peut constater qu'ils ne ratent pas une occasion d'affirmer obstinément leur détermination à changer les bases et les règles du processus de paix et à ramener les pourparlers de paix à leur point de départ, en refusant de tenir compte de ce qui a été réalisé dans le cadre des négociations menées sous le précédent Gouvernement israélien.

L'actuel Gouvernement israélien a rejeté le principe de l'échange de la terre contre la paix et l'a remplacé par la formule de l'échange de la paix contre la paix, pour imposer le fait accompli aux Arabes. Nous devons réaffirmer ici que le processus de paix a été engagé à partir d'un accord fondamental, le cadre de Madrid, au centre duquel se situent le principe de l'échange de la terre contre la paix ainsi que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Des annexes à cette initiative ont été établies au cours de longues délibérations entre les États-Unis, les parties arabes et Israël. Ces annexes ont été appliquées ou ont joué un rôle très important en tant que paramètres du processus de paix qu'elles ont contribué à lancer.

Sur la base de ce cadre et de ces annexes, les discussions et activités des délégations arabes et israélienne ont été entamées à Madrid et ont repris essentiellement à Washington. Grâce aux efforts inlassables des parties intéressées, un certain nombre d'accords ont été conclus, établissant les droits et obligations des parties. Dans le cadre de ces engagements, la Syrie et Israël ont convenu qu'Israël se retirerait du Golan syrien jusqu'à la ligne de démarcation du 4 juin 1967. Les négociations se sont poursuivies sur les autres éléments de la paix sous l'égide et au su des États-Unis d'Amérique.

La tournure prise récemment par les événements au Moyen-Orient a commencé avec l'avènement du nouveau Gouvernement israélien qui a émis trois refus. Il a dit non au retrait du Golan syrien, non au retrait des territoires palestiniens occupés, non à l'État palestinien. Après quoi, il a déclaré être disposé à reprendre les négociations à partir de zéro et sans conditions préalables. Cela signifie renoncer au cadre de Madrid qui, dans son essence, repose sur le principe de «la terre en échange de la paix». La courbe descendante s'est depuis lors nettement accentuée. Des affrontements sanglants ont eu lieu par suite de l'ouverture par les autorités israéliennes d'un tunnel sous la mosquée Al-Aqsa. Cet acte avait été précédé de provocations préméditées et d'une escalade injustifiée de la part d'Israël à l'encontre de la Syrie, et d'attaques répétées contre le Sud-Liban et la Bekaa-Ouest. Les nouvelles provocations d'Israël se sont traduites par des allégations et des campagnes ciblant des concentrations de troupes et des manoeuvres syriennes qui, comme mon pays l'avait annoncé au préalable, s'inscrivaient dans le cadre d'un programme d'entraînement défensif préventif.

Il est étrange qu'Israël tente de suggérer à l'opinion publique qu'il est ciblé et vulnérable. Ses stratagèmes sont bien connus du monde entier qui sait fort bien qu'Israël est la plus grande puissance militaire de la région, armée jusqu'aux dents et disposant des armes les plus perfectionnées, notamment d'armes de destruction massive, et en premier lieu d'armes nucléaires.

Tout le monde sait également qu'Israël est le seul et unique pays de la région à n'avoir pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à n'avoir pas placé ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Israël est en train d'acquérir des armes et ses arsenaux sont pleins à craquer. Se pourrait-il qu'Israël, qui a conclu une alliance stratégique avec les États-Unis et qui fabrique une grande variété d'armements, allant de chars et de mis-

siles à l'arme de destruction massive la plus meurtrière, l'arme nucléaire, ait vraiment peur du contingent syrien? Cela est très improbable, étant donné que, chaque fois qu'Israël prépare une attaque militaire contre la Syrie ou le Liban, ou se propose de se procurer de nouveaux armements, ou de porter un coup au processus de paix, il recourt à ces subterfuges pour justifier sa position et pour provoquer une escalade dans la situation militaire, pensant que la Syrie et la partie arabe accepteront ses conditions, qui sont basées sur le principe de la paix pour la paix.

Non content de porter un coup après l'autre au processus de paix, le Gouvernement israélien s'est également obstiné à nourrir l'extrémisme. Le porte-parole du Premier Ministre israélien a affirmé que son gouvernement était en train d'élaborer des plans et des programmes en vue de la construction de 900 nouvelles unités d'habitation pour colons, et que le Ministre de l'énergie et de l'infrastructure avait recommandé d'implanter trois nouvelles colonies de peuplement dans le Golan syrien. Le Gouvernement israélien a également décidé d'étendre ses colonies de peuplement à la Cisjordanie, dans la partie arabe occupée de Jérusalem et dans la bande de Gaza, au mépris du droit international, des résolutions internationales juridiquement contraignantes et de la quatrième Convention de Genève de 1949, exacerbant ainsi les tensions dans la région et encourageant la violence. La Syrie condamne les politiques et activités de peuplement, qu'elles appellent à l'implantation de nouvelles colonies de peuplement ou à l'extension de colonies existantes, ce qui n'est pas moins dangereux que le fait d'implanter de nouvelles colonies, car cela permet d'annexer davantage de territoire arabe occupé. La Syrie considère également ces procédures et pratiques comme n'étant rien d'autre que de nouvelles manoeuvres émanant d'extrémistes israéliens pour faire avorter le processus de paix et exhorte la communauté internationale à condamner toutes ces pratiques et mesures israéliennes. Nous lançons un appel à Israël pour qu'il applique toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La courbe I mentionnée plus tôt descend encore plus bas. Malheureusement, le processus de paix qui a commencé à Madrid et a été accueilli avec satisfaction par la Syrie et les autres pays arabes est maintenant dans l'impasse en raison du rejet par le Gouvernement israélien de tous les efforts faits précédemment et de toutes les obligations assumées pendant les cinq dernières années. La position du Gouvernement israélien actuel, je regrette de le dire, est caractérisée par un rejet total de tous les éléments de la paix qui avaient fait l'objet d'un accord et l'invalidation complète du processus de paix. Le Gouvernement israélien essaie de convaincre le monde qu'il parle un langage de

paix et qu'il personnifie la colombe de la paix. Mais nous nous demandons : De quelle paix parle-t-il? Il a publiquement déclaré que le retrait du Golan syrien est inacceptable et que son retrait du Sud-Liban est assorti de conditions : ces positions contreviennent aux dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait inconditionnel et immédiat de cette région. Israël refuse de reconnaître les accords conclus par le Gouvernement précédent ou d'honorer ses obligations, obligations qui ne sont pas que des mots, comme l'a dit le Premier Ministre israélien, mais qui sont stipulées dans des résolutions ayant force de loi, notamment celles exigeant qu'Israël se retire de tout le Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

La paix est une équation équilibrée. Elle exige la réciprocité entre les deux parties. Et ceci nous mène à une autre question : à savoir quel est l'intérêt de la Syrie, quel est l'intérêt des parties arabes au conflit, à rechercher une paix qui ne restitue ni terres ni droits à leurs propriétaires? Une personne juste dans le monde d'aujourd'hui peut-elle s'attendre à ce que la Syrie fasse la paix avec le Gouvernement israélien alors que des terres syriennes resteraient occupées par les Israéliens? Nous restons convaincus que la reprise des pourparlers de paix, sur la base de la Conférence de Madrid qui est fondée sur l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), le principe «terre contre paix» et de tous les engagements, promesses et obligations auxquels ils ont souscrit avec le Gouvernement israélien précédent, en particulier l'accord sur le retrait par Israël du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 est le seul moyen de réaliser une paix juste et globale dans la région.

Lorsque la Syrie et d'autres pays arabes ont choisi la paix en tant qu'option stratégique, nous avons présumé que l'autre terme de l'équation s'engagerait aussi véritablement et sérieusement à l'égard du processus et ferait preuve des mêmes bonnes intentions. La Syrie et les Arabes sont foncièrement attachés à cette option stratégique. La Syrie pense que le processus de paix doit aboutir, parce que la paix profitera à toutes les parties dans la région — et principalement à Israël — ainsi qu'à tous les pays du monde. Il est donc important que la communauté internationale tout entière fasse preuve de détermination et mobilise tous ses efforts pour que la paix triomphe et que tous puissent exercer leurs droits. C'est ainsi que la paix devient juste, car la paix signifie la justice et la justice fait partie intégrante de la paix. Si ce principe n'est pas accepté, il n'y aura pas de paix, il n'y aura que de la soumission.

Nous attendons avec impatience l'instauration d'une paix juste, globale et durable sur la base des accords de

Madrid, de l'application des résolutions internationales juridiquement contraignantes et du principe de l'échange de terres contre la paix, ainsi que le respect de toutes les obligations prises à l'époque où le gouvernement du Parti travailliste avait le pouvoir en Israël. De cette tribune, nous demandons à la communauté internationale d'exercer son influence efficace sur Israël pour que ce dernier renonce à ses politiques de peuplement, qu'il s'abstienne d'étendre ses colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et reprenne les pourparlers de paix, sur les volets syrien et libanais des négociations, car le succès du processus de paix aura une incidence positive sur la région et sur le monde entier, apportant la paix, la sécurité et le développement, et donc la prospérité et le progrès pour tous. La Syrie préconisera toujours la paix sous tous ses aspects et espère que chacun oeuvrera à cet objectif avec toute la détermination possible.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Lorsque la ville de Madrid a accueilli, en 1991, les parties au processus de paix au Moyen-Orient sous les yeux du monde entier et avec la participation des coparrains du processus de paix, l'Égypte, en tant que participante à la Conférence, a été parmi les premiers à être convaincus que les progrès dans le processus de paix entre les parties arabes et Israël ne seraient ni faciles ni automatiques. Nous nous attendions à ce qu'il y ait des difficultés, mais nous n'avions pas perdu l'espoir qu'une paix juste, globale et durable pourrait finalement être instaurée.

Cette conférence historique a amorcé un processus de négociation complexe dont le cadre de référence a été les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de terres contre la paix. Ce sont là les principes essentiels qui constituent une base solide pour que la paix puisse régner au Moyen-Orient. Le mécanisme de ce processus a pris la forme de nombreux volets de négociation, bilatéraux pour négocier le retrait des territoires occupés, et multilatéraux pour négocier les questions à caractère régional, telles que le désarmement, l'approvisionnement en eau, la question des réfugiés palestiniens et la mise en place d'une coopération économique régionale qui, dès le début, a été considérée comme devant être l'étape logique suivante une fois qu'une paix juste et durable serait établie grâce à un règlement politique d'ensemble.

Il a été admis dès le début que le processus de négociation n'avait jamais été une fin en soi, l'objectif ultime étant et restant l'instauration de la paix dans la région, une paix juste et globale entre Arabes et Israéliens en échange du retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967 et

de l'exercice par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux légitimes et inaliénables.

Il ne fait aucun doute que la marche vers la paix a connu de nombreux succès qui méritent d'être salués, notamment les accords signés par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine à Oslo, Washington et Le Caire. Ces accords ont pour la première fois conféré aux Palestiniens un degré d'autonomie et leur ont permis de gérer eux-mêmes la plupart de leurs affaires courantes. Il faut noter également que le processus de paix a conduit à la signature d'un traité de paix entre la Jordanie et Israël en octobre 1994. Aujourd'hui, après les regrettables événements qu'a connus le Moyen-Orient, l'Égypte se voit dans l'obligation d'attirer l'attention de la communauté internationale sur certains faits importants qu'il ne faut pas perdre de vue au cours de l'examen par l'Assemblée générale du point de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient.

Premièrement, le revirement de l'actuel Gouvernement israélien en ce qui concerne la poursuite des négociations sur la base des principes admis par toutes les parties et qui constituait le fondement du processus de paix à Madrid, a porté un coup dur à ce processus. Il est paradoxal que le Gouvernement israélien qui a lancé le processus de paix à Madrid, était dirigé par le parti du Likoud, qui est actuellement au pouvoir en Israël.

Deuxièmement, un coup d'oeil sur l'état du processus de paix révèle une image sombre qui n'incite pas à l'optimisme. Les volets libanais et syrien sont au point mort, le volet palestinien a reculé du fait de la position affichée par le Gouvernement israélien et de son mépris à l'égard de ses obligations contractuelles internationales, de son non-respect de l'accord concernant le redéploiement de ses forces en dehors de la ville d'Al-Khalil (Hébron) et de son non-retrait des zones B et C des territoires palestiniens occupés.

Troisièmement, non content de compromettre le processus de paix, le Gouvernement israélien a adopté une politique du fait accompli en reprenant l'implantation de colonies de peuplement sur les territoires palestiniens et dans le Golan syrien. Il a commencé la construction de routes pour relier les colonies de peuplement à Israël et a offert aux colons des avantages fiscaux alléchants pour les inciter à s'installer dans les territoires occupés. L'Égypte met Israël en garde contre la poursuite de ces politiques qui reviendrait à remettre en question le cadre convenu depuis le début du processus de paix. Ces pratiques constituent également une violation de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi qu'une atteinte flagrante aux disposi-

tions de l'accord d'Oslo qui prévoit que les parties doivent s'abstenir de prendre toute mesure susceptible de porter préjudice aux négociations et au statut final. La poursuite de cette politique ne peut qu'avoir des conséquences néfastes pour le processus de paix et l'avenir de la région. L'Égypte réaffirme que l'implantation de ces colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés ne confère aucun fondement juridique ni aucune légitimité à ces colonies. Ceux qui y vivent n'ont aucun droit de propriété et les négociateurs arabes n'ont aucune obligation à leur égard.

Quatrièmement, les tentatives visant à modifier la nature et la composition démographique d'Al Qods n'ont pas été et ne seront pas reconnues par la communauté internationale et constituent des actes qui visent clairement à saboter le processus de paix et constituent une violation flagrante des résolutions 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité, de même que de l'accord d'Oslo, comme je l'ai dit précédemment.

L'avenir d'Al Qods est l'un des volets des négociations sur le statut final comme convenu à Oslo. Conformément à la quatrième Convention de Genève, Israël, en tant que puissance occupante, est tenu de respecter la nature et la composition démographique de la ville tant que son statut final n'aura pas été défini par voie de négociations.

Cinquièmement, la reprise des négociations sur les volets libanais et syrien constitue une nécessité qui ne peut être ignorée. Israël est prié de reprendre le plus tôt possible les négociations sur ces deux volets sur la base du cadre de référence de Madrid et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En quittant ce sombre tableau politique pour passer au domaine de la coopération économique régionale, nous estimons que la Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui s'est tenue du 12 au 14 novembre 1996, constitue un jalon très important. Sans l'ombre d'un doute, il est devenu clair que l'évolution vers la paix au Moyen-Orient est un tout et que des relations économiques normales entre les pays arabes et Israël ne peuvent être établies, se développer et prospérer avec un processus de paix au point mort et la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes, qu'il s'agisse de la Cisjordanie, du Golan ou du Sud-Liban.

Il est maintenant devenu évident que les progrès dans les négociations bilatérales entre les Arabes et Israël et les avancées de la coopération économique dans la région constituent les deux faces d'une même médaille. Israël ne sera donc pas en mesure de récolter les fruits d'une coopération

économique dans la région s'il persiste à traiter avec ses voisins en se basant sur des concepts tels que l'occupation, l'hégémonie, le mépris des droits et le non-respect des obligations internationales.

Une paix juste et globale est le fondement de la sécurité pour toutes les parties. À cet égard, l'Égypte continue d'appeler à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. La communauté internationale, représentée chaque année dans cette Assemblée générale, soutient unanimement cet appel. Depuis l'initiative du Président Moubarak en 1990, l'Égypte a appelé à la création d'une zone exempte de toute arme de destruction massive au Moyen-Orient. Et pourtant, hélas, Israël, continue de refuser d'entamer toute négociation sur la limitation des armes nucléaires au sein du groupe de travail issu de la Conférence de Madrid, tout en refusant sans cesse de prendre une quelconque mesure de consolidation de la confiance eu égard à l'inspection de ses installations nucléaires afin de prouver sa sincérité.

La conclusion de la paix au Moyen-Orient est un objectif auquel tous les peuples de la région, les Arabes comme les Israéliens, aspirent également. Le Sommet arabe qui s'est tenu en juin de l'année dernière a décidé que le choix de la paix est un choix stratégique arabe. Néanmoins, si la paix est détachée de son contexte ou vidée de son contenu réel, il ne s'agira plus alors de la paix équilibrée, juste et globale que nous espérons établir au Moyen-Orient entre les Arabes et Israël.

Pour terminer, je réitère les exigences égyptiennes, à savoir qu'Israël renonce aux politiques négatives qu'il poursuit et qu'il se remette à s'acquitter de ses engagements, qu'il respecte ses obligations internationales et tende une main pacifique, si toutefois la paix est ce qu'il recherche. Faute de quoi, il faudra demander à la communauté internationale qu'elle assume pleinement ses responsabilités à cet égard et qu'elle empêche que le processus de paix s'enlise dans un dédale de culs-de-sac.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : À la lumière des faits récents qui se sont produits au Moyen-Orient et, en particulier, des événements intervenus entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, la communauté internationale éprouve une grande inquiétude quant aux perspectives de paix au Moyen-Orient. Alors que le Président Arafat et le Premier Ministre Nétanyahou, lors d'une rencontre à Washington, début octobre, avaient convenu de reprendre les pourparlers après les incidents violents qui ont éclaté, en septembre dernier, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens, incidents qui ont menacé de faire

complètement dérailler le processus de paix, nous avons constaté peu de signes de progrès concrets. En effet, et en particulier si l'on considère l'impasse actuelle dans laquelle se trouve la question d'Hébron, on éprouve le triste sentiment que les circonstances actuelles n'incitent pas à l'optimisme.

Le Gouvernement japonais espère vivement que les parties concernées reconnaîtront que le processus de paix en cours constitue la seule option réaliste et raisonnable pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble du Moyen-Orient. Il est important que les accords déjà conclus soient fermement appliqués, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de terres contre la paix. Afin de contribuer à cet objectif, le Japon adopte une approche à trois volets dans la politique qu'il poursuit en faveur du Moyen-Orient. Premièrement, il a participé activement aux discussions multilatérales destinées à créer un climat propice à la paix. Deuxièmement, il a poursuivi des efforts bilatéraux, y compris de nombreuses consultations directes et intensives conduites au plus haut niveau du gouvernement, avec les dirigeants des parties concernées. Et troisièmement, il a apporté des contributions financières, convaincu qu'il est important de montrer aux populations de la région que l'instauration d'une paix durable produit des dividendes réels.

Le Japon considère que les récentes explosions de violence à Jérusalem et dans les autres territoires occupés ne sont rien d'autre qu'un symptôme de la frustration qu'éprouve le peuple palestinien devant une situation qui ne laisse place à aucun espoir. Bien qu'au Japon nous condamnons sévèrement les actes de terrorisme dirigés contre des civils innocents par des attaques-suicides menées par des extrémistes de Palestine, actes qui visent à saboter les progrès accomplis dans le processus de paix depuis Madrid et Oslo, et bien que nous comprenions également la nécessité qu'éprouvent en conséquence les autorités israéliennes de renforcer leurs mesures de sécurité pour protéger leur population civile, il est indéniable en même temps que le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a entraîné une forte hausse du chômage, suscitant de graves difficultés économiques pour la population palestinienne dans ces territoires. Ces mesures ont également réduit de façon considérable les revenus disponibles pour l'Autorité palestinienne.

Le Japon comprend bien qu'Israël doit assurer sa propre sécurité nationale afin de permettre à son peuple de vivre en paix; néanmoins, il est important d'y pourvoir d'une façon qui ne prive le peuple palestinien de son droit de vivre en paix dans la région. C'est dans cet esprit que le

Japon souhaite demander instamment à Israël de lever le bouclage sans retard, tout en prenant les mesures nécessaires pour satisfaire ses propres besoins légitimes en matière de sécurité.

S'agissant du volet syrien, le Gouvernement japonais est préoccupé par le fait que les négociations israélo-syriennes sont interrompues depuis février dernier. Je souhaite demander instamment aux deux parties de faire tous leurs efforts pour reprendre les négociations dès que possible, afin que les divergences entre leurs positions respectives puissent être surmontées dans l'intérêt de la réalisation d'une paix globale.

Il est inutile de réaffirmer que le Japon attache une grande importance à l'instauration d'une paix et d'une stabilité véritables au Moyen-Orient. Fermement désireux de faire progresser la cause de la paix et profondément convaincu qu'un appui international pour faciliter le processus de négociations par les parties directement impliquées serait essentiel pour accélérer le processus de paix, le Japon a participé activement aux pourparlers multilatéraux sur le Moyen-Orient depuis qu'ils ont été amorcés à Madrid, il y a cinq ans. Ainsi, le Japon a contribué aux progrès accomplis dans le groupe de travail sur l'environnement en tant que Président de ce groupe, ainsi qu'en tant que Vice-Président des groupes de travail sur le développement économique, les ressources en eau et les réfugiés. Le Japon a également coopéré avec d'autres pays qui partagent la même optique à accroître la confiance entre les parties concernées en appuyant des initiatives en faveur de la Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui s'est tenue récemment au Caire.

Le Japon est convaincu que bien que tous ces efforts ne font pas nécessairement partie intégrante des négociations directes entre les parties elles-mêmes, ils se sont avérés extrêmement constructifs. En effet, du fait de meilleures perspectives en matière de coopération régionale dans les domaines de l'environnement, du tourisme et des contreprises, ces événements peuvent servir de catalyseur dans la promotion de la confiance mutuelle entre les parties et l'ouverture de perspectives plus encourageantes pour l'avenir sur le plan de la coopération régionale entre les parties. Les récentes initiatives bilatérales du Japon dans le cadre de nombreuses consultations directes et intensives avec les dirigeants des parties concernées, menées au plus haut niveau du gouvernement, ont également contribué grandement à favoriser le processus de paix entre les parties. De ce point de vue, je tiens à mentionner que l'apparente réticence qu'auraient manifestée certains des pays concernés

à participer aux pourparlers multilatéraux, est un motif de grave préoccupation pour le Japon.

Comme je l'ai suggéré auparavant, la communauté internationale est investie de la responsabilité de contribuer à l'instauration d'un climat propice au progrès du processus de paix. À cette fin, depuis février 1996, le Japon a déployé des contingents de ses forces d'autodéfense dans les hauteurs du Golan, pour participer à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), qui a été mise en place, il y a plus de 20 ans déjà, dans la région, avec pour mandat d'assurer la paix et la stabilité dans la région. Le peloton de transport japonais déployé avec la FNUOD est formé de 43 soldats de tous rangs ainsi que de deux officiers d'état-major qui fournissent un appui logistique à l'opération de maintien de la paix. La participation au FNUOD marque le quatrième déploiement des forces japonaises d'autodéfense pour participer aux initiatives internationales à l'étranger. L'assistance au peuple palestinien est aussi importante à cet égard. Dans cet esprit, depuis 1993, le Japon a contribué à hauteur d'environ 240 millions de dollars à l'assistance aux Palestiniens.

En ce qui concerne le projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation souhaite féliciter de leurs efforts la Norvège, les États-Unis et la Fédération de Russie, qui ont présenté le projet de résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient (A/51/L.40), dont le Japon s'est porté coauteur. En adoptant ce texte, la communauté internationale réaffirmera son appui sans réserve aux initiatives en cours pour réaliser la paix au Moyen-Orient et demandera à toutes les parties concernées d'accélérer les négociations. Ma délégation a souligné à maintes occasions que, pour être adoptées par l'Assemblée générale, les résolutions doivent avoir des effets constructifs. Ma délégation considère que le document actuel est une résolution de cette nature, dans la mesure où il est censé avoir pour effet de favoriser et de renforcer le processus de paix en cours.

Pour terminer, je réitère l'appel urgent lancé à toutes les parties concernées pour qu'elle fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour faire sortir le processus de paix de l'impasse actuelle. Ce faisant, elles ranimeront la confiance internationale dans la sincérité de leurs intentions et feront renaître l'espoir d'un avenir paisible et sûr chez les peuples qu'elles représentent.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Le point relatif à la situation au Moyen-Orient figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années. La résolution 50/22 A de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1995 et la résolution 478

(1980) du Conseil de sécurité, en date du 20 août 1980, conservent toute leur pertinence.

Dans sa résolution 50/22 A, l'Assemblée générale a stipulé que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, qui avaient modifié ou visaient à modifier le caractère et le statut de Jérusalem, en particulier la prétendue «loi fondamentale» sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem capitale d'Israël, étaient nulles et non avenues et devaient être rapportées immédiatement. Par sa résolution 478 (1980), le Conseil de sécurité a décidé de ne pas reconnaître la «loi fondamentale» et a demandé aux États qui avaient établi des missions diplomatiques à Jérusalem de les retirer de cette ville.

Au cours de cette cinquante et unième session, l'examen de la question revêt une importance et une signification particulières pour les Nations Unies, compte tenu du contexte actuel particulier d'un processus de paix en transformation constante, comme c'est le cas au Moyen-Orient.

Le peuple palestinien et les peuples de tous les territoires arabes occupés vivent aujourd'hui plus que jamais auparavant un moment crucial de leur histoire. En effet, leurs efforts sincères en vue de réaliser une paix juste et durable dans la région ont ces derniers mois subi le contrecoup des incidents graves et hostiles provoqués par la puissance occupante qui par sa politique agressive et dangereuse compromet le déroulement du processus de paix dans la région. Nul n'ignore que cette situation n'est possible que grâce à l'appui qu'Israël continue de recevoir des États-Unis, qui n'ont jamais caché leur détermination d'opposer leur veto au Conseil de sécurité contre toute résolution qui contiendrait des déclarations fermes contre la conduite d'Israël au Moyen-Orient.

Il convient de mettre fin à l'occupation par Israël des territoires arabes et palestiniens et de faire en sorte que l'esprit et la lettre des dispositions contenues dans la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, l'Accord du Caire, l'Accord intérimaire israélo-palestinien relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, et tous les accords d'application postérieurs soient respectés. Il est également nécessaire d'assurer le respect des modalités et des calendriers du processus de paix convenus par ces accords.

Il convient, en outre, d'assurer le plus large appui politique, juridique et moral possible des Nations Unies à la cause des peuples de Palestine et des territoires arabes occupés et au processus de paix au Moyen-Orient. La question de Palestine est au coeur du conflit au Moyen-Orient et

une véritable volonté de négociation est nécessaire pour parvenir à une solution juste, globale et durable du conflit dans son ensemble.

Cuba réaffirme le droit du peuple palestinien d'avoir un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, et rejette les mesures destinées à modifier le statut juridique et la composition démographique de la ville. Cuba demande la restitution de tous les territoires arabes occupés par Israël, y compris la Cisjordanie, la bande de Gaza, et la bande occupée du Sud-Liban. Il demande également le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et des frontières internationalement reconnues des États de la région.

Le peuple palestinien et les peuples de tous les territoires arabes occupés ont besoin que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les Nations Unies jouent un rôle efficace et montrent un attachement sincère au processus de paix, dans lequel la communauté internationale a placé ses espoirs.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Il est regrettable qu'en raison du climat de tension et de la situation d'insécurité qui règnent dans la région, le Moyen-Orient — ou l'Asie occidentale — reste une région qui n'a pas pleinement tiré parti du processus de développement que de nombreuses autres régions du monde ont connu. Venant après une série de processus de paix très acclamés mais de courte durée, qui pendant longtemps n'ont laissé augurer rien de plus qu'une atténuation hypothétique du cycle de violence et d'hostilités, la brèche historique qui a conduit à la Conférence de Madrid, il y a cinq ans, a pour la première fois permis d'espérer des changements. Elle avait suscité des espoirs et des attentes nouveaux et sans précédent qu'il existait enfin de réelles perspectives de paix globale et durable au Moyen-Orient.

La Malaisie ne peut donc qu'être consternée et vivement préoccupée par les politiques poursuivies par le nouveau Gouvernement israélien et par son attitude intransigeante qui menacent l'ensemble du processus de paix. Ma délégation, ainsi que celles qui ont pris la parole précédemment à l'Assemblée, ont insisté longuement sur ce fait au cours du débat sur la question de Palestine qui s'est terminé hier car il s'agit d'une question fondamentale dans le règlement final du conflit au Moyen-Orient.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a été dit, je tiens simplement à réaffirmer l'argument essentiel qui a été avancé : si le Gouvernement actuel aspire réellement à une paix permanente dans la région plutôt qu'au conflit permanent, il doit honorer scrupuleusement les accords de paix

qu'Israël a conclu avec l'Autorité palestinienne. S'écarter radicalement de la voie prise par le processus de paix, comme semble être enclin à le faire le nouveau Gouvernement, ne ferait que réduire à nouveau à néant les espoirs et les aspirations, et partant, déclencher un nouveau cycle de tension et de guerres dans la région, ce qui n'est assurément dans l'intérêt de personne, ni d'Israël.

Même lorsque nous faisons porter l'accent sur l'évolution de la question de Palestine qui est essentielle, d'autres aspects de la question du Moyen-Orient méritent également l'attention de la communauté internationale. La poursuite de l'occupation du Sud-Liban par Israël est un rappel constant de la violation flagrante de la souveraineté du Liban. Cette occupation est une provocation incessante et est, à notre avis, indéfendable sur le plan militaire, étant donné que l'occupation militaire du Liban par la force ne saurait garantir une paix et une sécurité durables à Israël.

Nous avons assisté plus tôt cette année à une série d'attaques brutales menées par Israël contre de nombreux villages et villes du Liban — y compris contre le poste de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à Qana — qui ont causé un nombre alarmant de morts et de blessés dans la population civile, des dégâts matériels importants et le déplacement de milliers de personnes forcées d'abandonner leurs foyers. Le problème de réfugiés qui a résulté de ces attaques pose de sérieuses difficultés au Gouvernement libanais — qui avait réalisé ces dernières années un certain nombre de succès — au moment où il s'attaque aux tâches monumentales du redressement de son économie ravagée par la guerre et de la consolidation de sa stabilité politique.

La Malaisie réaffirme son attachement sans faille et son appui inébranlable à la quête de paix et de sécurité du Liban ainsi qu'à la fin de l'occupation du Sud-Liban par Israël. Israël devrait avoir compris et accepté cette vérité fondamentale, à savoir que la clef de sa sécurité à long terme ne réside pas dans l'occupation permanente de territoires voisins et dans la persistance d'une attitude belliciste à l'égard de ses voisins mais dans la recherche d'un accord politique avec ses voisins. L'intégrité territoriale du Liban doit être une partie essentielle de cet accord.

Nous nous sommes sincèrement félicités de l'accord conclu, en juin 1995, entre le Président Al-Assad et feu le Premier Ministre Rabin, qui représente un succès important dans le règlement du différend qui oppose la Syrie à Israël. Cet accord a été généralement considéré comme une évolution importante et positive du volet syro-israélien des négociations de paix. Malheureusement, l'approche inflexi-

ble adoptée par le nouveau Gouvernement israélien, en particulier en ce qui concerne le maintien de l'occupation du Golan par Israël, a créé une impasse insurmontable sur le volet syro-israélien des négociations de paix créant ainsi un nouveau recul regrettable dans l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient.

Ma délégation demande instamment que le dialogue soit repris le plus rapidement possible afin de favoriser un règlement définitif du conflit. En dernière analyse, un règlement politique permanent exigera le retrait des forces israéliennes des hauteurs du Golan occupé, conformément à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Plus vite le Gouvernement israélien reconnaîtra et acceptera cette réalité, meilleures seront les perspectives d'un règlement final du problème.

L'existence de colonies de peuplement israéliennes sur les hauteurs du Golan occupé représente également une pierre d'achoppement pour le processus de paix syro-israélien. La relance des implantations de colonies qui ont modifié le caractère démographique originel de la région, viole l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. La politique de maintien et d'extension des colonies de peuplement juives ne peut qu'accroître la méfiance et les tensions, amenuisant ainsi les espoirs de paix durable. Manifestement, cette politique ne vise pas à rassurer la Syrie mais plutôt à la provoquer et soulève en conséquence des questions quant aux intentions et aux motivations réelles d'Israël dans la région. Ma délégation exhorte fermement le Gouvernement israélien à renoncer à cette politique agressive et de provocation et à s'abstenir d'implanter de nouvelles colonies de peuplement sur les hauteurs du Golan occupé de façon à favoriser un changement sur le terrain.

Sur une note plus positive, la Malaisie se félicite des accords conclus entre la Jordanie et Israël qui ont conduit au rétablissement de la paix et à l'instauration de relations diplomatiques entre les deux pays. Ceci a créé un climat positif et nécessaire, permettant aux deux pays de consacrer leurs efforts et leurs ressources aux besoins du développement. Il s'agit en effet d'une évolution encourageante que la Malaisie espère sincèrement voir servir de catalyseur pour donner l'élan nécessaire en vue de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Car ce n'est que grâce à la reprise des pourparlers fondés sur la confiance mutuelle et un esprit de compromis qu'un règlement juste et durable de l'ensemble du conflit arabo-israélien pourra aboutir.

La Malaisie a toujours préconisé une solution juste et globale au conflit du Moyen-Orient, qui apporterait à tous les pays de la région la paix, la sécurité et la stabilité, sur

la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; un règlement juste, durable et global, qui entraînerait le retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, des hauteurs du Golan syrien occupé et des territoires libanais occupés, sur la base du principe de l'échange de terres contre la paix.

Manifestement, Israël doit faire un choix entre une paix permanente et l'hostilité et la guerre permanentes avec ses voisins. S'il aspire à la paix comme il l'a souvent déclaré, il doit donc renoncer à ses attitudes et politiques intransigeantes actuelles et les remplacer par des approches qui apportent l'espoir et inspirent la confiance plutôt que la frustration et le désespoir.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : La République tchèque entretient des amitiés traditionnelles au Moyen-Orient, des contacts économiques actifs avec les États arabes et une relation très particulière avec Israël. Elle se trouve naturellement parmi les partisans convaincus de la nécessité de reprendre et de poursuivre le processus de paix au Moyen-Orient.

À ce stade, la tâche cruciale est la mise en oeuvre en temps opportun des accords existants, en achevant la première phase du retrait des troupes israéliennes, d'Hébron notamment, et en libérant les prisonniers palestiniens. D'autres mesures doivent être prises pour alléger le sort des Palestiniens. Il faut notamment lever les barrages routiers, permettre le passage en toute sécurité entre Gaza et la Rive occidentale et éliminer ce qui fait obstacle à l'aide économique et à la mise en oeuvre de projets d'infrastructures.

Les principes fondamentaux d'une issue fructueuse sont énoncés dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Les questions clés — autodétermination palestinienne dans tous ses aspects et principe de «la terre en échange de la paix» — sont les éléments indispensables d'une paix d'ensemble, juste et durable.

Nous condamnons énergiquement tous les actes cherchant à contrecarrer les efforts internationaux en vue de régler pacifiquement le conflit au Moyen-Orient. Le terrorisme représente une menace particulièrement grave pour la paix. C'est une méthode inacceptable de lutte politique. Le terrorisme a ébranlé les fondements mêmes du processus au Moyen-Orient et il a porté atteinte aux intérêts de la jeune Autorité palestinienne. La République tchèque a condamné de la manière la plus ferme la vague de terrorisme qui a touché Israël en février et en mars 1996.

En septembre dernier, lorsque la violence a une nouvelle fois éclaté à Jérusalem, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, la République tchèque a été véritablement indignée. Nous avons pleuré les victimes de cette violence. Bien sûr, de tels incidents sont en grande partie imputables à l'atmosphère de frustration et d'irritation, ainsi qu'au sentiment que les pourparlers de paix se trouvent dans une impasse. Il faut espérer que l'avenir montrera que la cause profonde en est véritablement l'absence de résultats politiques visibles.

Il est dans notre intérêt à tous que le processus de paix soit repris et que chacun des pays en cause y participe dès que possible. C'est le cas en particulier de la Syrie et du Liban, mais aussi de l'Iran et même de l'Iraq. Nous continuerons d'oeuvrer pour l'ouverture de pourparlers entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban. L'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté du Liban doivent bien sûr être respectées.

La sécurité et la stabilité dans le Golfe sont une de nos toutes premières priorités aussi. Pour ce qui est de l'Iraq, cette perspective détermine notre analyse des faits, qui est centrée principalement sur deux aspects : premièrement, la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et les frontières de ce pays; et deuxièmement, la nécessité d'accélérer l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en tant que préalable à la levée des sanctions. Il importe en particulier de créer les conditions propices à la prompte et pleine mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité par le Gouvernement iraquien.

La République tchèque est déterminée à aider au renforcement du processus de paix et de la confiance entre ses participants. Depuis mai 1996, elle a participé activement aux négociations multilatérales en tant que membre du Groupe de travail sur le développement économique régional et du Groupe de travail sur les ressources en eau. Seul pays de l'Europe postcommuniste à être devenu un État bailleur de fonds — à la conférence des États donateurs le 10 janvier 1996, à Paris —, la République tchèque a engagé une somme de quelque 3 millions de dollars pour l'électrification de la région de Tubas, sur la Rive occidentale, pour les années 1995-1997. Il se peut que l'aide tchèque se poursuive même une fois le projet achevé. Le 30 avril 1996, pendant l'opération israélienne «Raisins de la colère» dans le Sud-Liban, la République tchèque a répondu à l'appel du Conseil de sécurité en faisant un don de 3 millions de couronnes tchèques pour aider l'État libanais.

Telle a été notre contribution, modeste certes, mais concrète, à l'effort international pour régler le conflit au

Moyen-Orient et alléger le sort de la population locale. Je tiens à insister une fois encore sur le fait qu'il est dans notre intérêt que le processus au Moyen-Orient soit poursuivi jusqu'à ce qu'il porte ses fruits. Pour Israël, les Palestiniens et tous leurs voisins, les pourparlers de paix sont le seul espoir d'obtenir la sécurité et la paix. Comme les garants du processus de paix, la République tchèque espère voir Israël et ses voisins bénéficier de frontières sûres, garanties et internationalement reconnues, et les Palestiniens jouir du plein respect de leurs droits légitimes.

M. Ka (Sénégal) : Les immenses progrès accomplis au cours de ces dernières années dans le cadre du processus de paix de Madrid ont fait naître, au Moyen-Orient et au sein de la communauté internationale, l'espoir d'une nouvelle ère de paix, de réconciliation et de coopération dans la région.

Force est de reconnaître que cette évolution positive, acquise au prix de nombreux sacrifices, risque d'être dangereusement compromise par le retour à des pratiques qui, dans le passé, n'ont engendré que violence et destruction. En effet, le bouclage prolongé de la Rive occidentale et de Gaza, l'isolement du secteur arabe de Jérusalem, la reprise de la politique de confiscation des terres arabes, la création et l'extension de colonies de peuplement, les actes de violence des colons armés, l'insécurité persistante des voies de communication entre les zones autonomes, les actes d'intimidation et les expéditions punitives, la détention continue de milliers de prisonniers palestiniens et le retard intervenu dans le retrait des forces israéliennes d'Hébron ainsi que des autres localités concernées de la Rive occidentale, sont autant d'actes qui constituent de graves violations des accords de paix.

En outre, ils sont à l'origine d'un regain de tension qui peut replonger la région dans un cycle de violence incontrôlé. L'ouverture du tunnel archéologique dans la partie est de la ville de Jérusalem a fourni la preuve du caractère contre-productif d'une telle politique.

Le 28 septembre dernier, le Conseil de sécurité s'est fait l'écho de la communauté internationale, dans son ensemble, pour exprimer sa vive préoccupation face aux événements tragiques qui se sont produits à Jérusalem, Naplouse, Ramallah, Bethléhem et dans la bande de Gaza, et pour demander la cessation des actes qui ont eu pour résultat d'aggraver la situation et de produire des effets négatifs sur le processus de paix.

Cette situation dangereuse, que l'on croyait à jamais révolue, nous conforte dans notre conviction qu'il n'y a pas d'autre voie pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la

région que celle de la négociation et de l'application des accords que les parties ont librement conclus.

Si nous mettons l'accent sur la question de Palestine, c'est précisément parce que nous partageons la conviction, avec la communauté internationale, que celle-ci se trouve au coeur du conflit du Moyen-Orient et que rien de durable ne pourra être édifié tant que ne sera pas réalisé un règlement conforme à la légitimité internationale établie dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En conséquence, il est urgent de rétablir le climat de partenariat dans l'égalité et la confiance mutuelle, qui a permis aux négociations de paix de transformer qualitativement les rapports entre les différents acteurs dans la région.

En effet, l'aube qui s'est levée sur le Moyen-Orient et le climat nouveau qui s'est instauré dans les rapports entre Palestiniens et Israéliens ont rapidement propagé des effets positifs dans la région en insufflant une dynamique grâce à laquelle Israël et la Jordanie ont, aujourd'hui, établi des relations diplomatiques formelles et la Syrie et Israël tenu plusieurs sessions de pourparlers sur des questions substantielles concernant le Golan syrien arabe occupé.

C'est grâce à un tel climat que l'espoir est également permis d'une ouverture de pourparlers libano-israéliens sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. En ce moment décisif pour l'avenir de la région, nous réitérons notre appel, à l'instar de tous les pays épris de paix et de justice, pour une reprise rapide du processus de paix et pour l'application des accords conclus. Comme l'a souligné le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre 1996,

«Aujourd'hui plus que jamais, il incombe aux parrains du processus de paix ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble de redoubler d'efforts afin de sauvegarder les acquis et les espoirs d'une paix que l'initiative de Madrid a allumés dans le coeur de l'écrasante majorité de la population de la région et à travers le monde.»

La tâche qui reste à accomplir est certes immense, notamment lorsqu'il s'agit d'aborder la phase cruciale du règlement des problèmes sensibles relatifs au statut permanent, mais il est tout aussi certain que, animés de la même foi et du même sens de l'histoire que les courageux dirigeants qui ont initié le processus de Madrid, il n'y a aucun doute et aucun obstacle infranchissable dans la voie de la paix.

La deuxième réunion au sommet Afrique du Nord-Moyen-Orient qui s'est tenue à Amman, en Jordanie, en octobre de l'année dernière, et la dernière Conférence économique du Caire ont prouvé que lorsque la paix sera définitivement instaurée, cette région du monde est promise à un avenir de progrès et de prospérité. Il nous appartient donc d'oeuvrer tous ensemble sans relâche pour maintenir la dynamique de paix en continuant d'apporter un soutien sans cesse renouvelé à tous ceux qui, dans la région, ont choisi de s'engager résolument sur le chemin difficile de la paix. Cette paix que nous appelons de tous nos vœux ne pourra être une paix durable que si elle assure au peuple palestinien la restauration et le plein exercice de ses droits nationaux légitimes.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Notre participation à cette phase du débat nous donne l'occasion d'écouter et de méditer ce qu'ont dit les délégations qui ont pris la parole avant nous. Nous abordons cette question avec un sentiment de grand respect. Nous pensons sincèrement que depuis la fin de l'époque de la guerre froide, le conflit du Moyen-Orient est le dernier grand conflit qui reste à régler. Il s'agit d'un grand conflit car il comporte tous les éléments susceptibles de déclencher un déchaînement de la violence qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait nous englober tous.

Cependant, un premier bilan de ce que nous avons entendu nous donne certaines raisons d'espérer. Le processus de négociation ne s'est pas arrêté; il continue, même si, évidemment, il devrait s'accélérer. Quels sont alors, concrètement, les éléments supplémentaires qui nous permettent d'être optimistes?

Le premier est la fin de la guerre froide. Les luttes d'intérêts hégémoniques n'existent plus. Cette caractéristique obsédante de la vie internationale fait partie du passé. Il n'y a donc plus lieu de défendre des positions extrêmes qui ne peuvent mener qu'à l'isolement et à la condamnation.

Le deuxième élément est le progrès indiscutable et constant de la démocratie qui, avec l'avancée internationale des droits de l'homme, transforme chaque peuple en participant à ces négociations vitales. On ne peut donc plus conclure d'arrangements secrets, à l'insu de l'opinion publique. L'attente de la paix est un espoir qui dépasse les frontières.

Un autre élément important est la nécessité d'améliorer les échanges commerciaux et la coopération économique entre tous les peuples de la région. Ce fait a été souligné au Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du

Nord, tenu à Casablanca (Maroc) en 1994, et a été confirmé par les Sommets d'Amman (Jordanie) en 1995, et par la récente Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, organisée au Caire (Égypte) en novembre 1996. Toutes ces rencontres reflètent une réalité, une nécessité régionale qui, depuis peu seulement, sont en mesure de se concrétiser.

Enfin, un autre facteur vital est le mécanisme de négociation dont nous disposons et qui est actuellement en cours. Grâce aux initiatives lancées ici, aux Nations Unies, par plusieurs Secrétaires généraux, grâce aussi à la détermination de la Norvège et à l'activité diplomatique inlassable de divers États, il a été possible de convoquer la Conférence de Madrid, en octobre 1991, sur la base des principes des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que ceux de la Déclaration de principes adoptée à Washington en 1993 sous les auspices du Président Clinton. À partir de ces instruments et guidés par un esprit de paix, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont signé, au Caire, le 4 mai 1994, l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, puis d'autres accords de même importance.

Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu, en ce moment précis, de tracer la voie spécifique à suivre par les parties. Nous estimons cependant que les initiatives prises au fil de tant d'années ne doivent pas être réduites à néant et que les principes des différentes résolutions du Conseil de sécurité doivent être respectés. Les efforts de paix et la volonté de négociation, illustrés par la signature de ces documents, ne doivent pas être remis en cause mais doivent bien plutôt être approfondis et s'accélérer. Il convient de surmonter le difficile moment actuel et amorcer une étape qui, sur la base de compromis mutuels, permettra aux parties de parvenir à des réalisations tangibles. À cet égard, le dialogue entre la Syrie et Israël nous semble indispensable.

Nos observations s'inspirent uniquement du désir sincère de préserver la paix et d'encourager les parties à mettre fin à ce dernier grand conflit. Dans une large mesure, ce sentiment procède de l'influence dont jouissent les communautés juive et arabe en Argentine, l'une et l'autre étant des communautés fondatrices de notre nation. Il procède également du fait que l'Argentine a été partie prenante chaque fois que les Nations Unies ont pris des mesures positives.

Depuis l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, ce point nous a toujours préoccupés, comme en témoigne notre appui aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et aux efforts faits par différents

Secrétaires généraux pour convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient.

C'est pourquoi nous avons également participé aux Sommets de Casablanca, d'Amman et du Caire sur le développement économique et social et nous contribuons à l'initiative des «Casques blancs» en exécutant une série de projets d'urbanisme, d'encadrement sportif et technique et de soins vétérinaires.

Tout en participant, une fois de plus, à ce débat sur le Moyen-Orient, au seuil de ce qui ne peut être qu'une paix véritable, nous pensons qu'il est nécessaire de rappeler ceux qui, aux Nations Unies, ont fait des efforts de médiation pour la paix au Moyen-Orient : Bernadotte, Bunche et Jarring — deux Suédois et un Américain — qui ont le mieux traduit l'esprit de réalisme et d'engagement qui doit à présent inspirer les parties.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Cette assemblée aborde ce point de l'ordre du jour sur la situation au Moyen-Orient en un moment pénible et difficile pour les négociations de paix au Moyen-Orient. La série d'accords historiques — qui a commencé par la Conférence de paix de Madrid en octobre 1991 et a été suivie de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Washington en septembre 1993, et la signature de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza en septembre 1995 — a jeté les bases d'un règlement d'un différend qui a cruellement divisé Israël et ses voisins arabes pendant si longtemps et qui a pendant trop longtemps privé les peuples de la région de paix, de sécurité et de prospérité.

Cette année a commencé avec le succès des élections du Conseil palestinien et de l'Autorité nationale palestinienne. L'Australie est fière d'avoir contribué à ce processus. Mais d'autres événements ont suivi : les attaques terroristes à Jérusalem et à Tel-Aviv; les combats au Sud-Liban au mois d'avril; les élections israéliennes en mai; les élections libanaises; les combats qui ont suivi l'ouverture d'un accès au tunnel à Jérusalem; la Conférence du Caire. Tous ces événements ont eu une incidence sur une situation inévitablement difficile. Aujourd'hui, à l'approche de cette fin d'année, nous nous trouvons encore une fois confrontés à la frustration, aux flambées de violence, à la suspicion et à la rancune, et à l'hostilité contenue.

Nous avons longtemps pensé que le processus de paix était la seule chance viable d'assurer une paix juste et durable permettant aux peuples de la région de vivre en-

semble. Les processus établis en vue de pourparlers directs et de négociations systématiques sont dans l'intérêt de toutes les parties.

Pour ces raisons, mon gouvernement lance un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent progresser le processus de paix, honorent leurs obligations et les engagements auxquels elles ont souscrit, y compris le redéploiement des forces stationnées à Hébron et l'amorce de négociations sur les questions relatives au statut final. Toutes les parties doivent maintenant renouveler leur engagement de rechercher un règlement pacifique de leurs différends. Elles doivent reprendre un dialogue direct. La promesse de négocier des solutions a été faite. Ces négociations ne doivent pas être retardées ni évitées. Il existe une responsabilité commune de faire avancer les négociations le plus rapidement possible.

La politique que l'Australie mène de longue date au Moyen-Orient est fondée sur un engagement fondamental et immuable à l'égard du droit d'Israël d'exister dans des frontières sûres et reconnues. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est également un principe fondamental. Nul autre que les parties elles-mêmes ne peut ni ne devrait chercher à préjuger de l'issue des négociations entre les parties sur l'application spécifique de ces droits.

L'Australie est en faveur d'une solution d'ensemble au conflit du Moyen-Orient sur la base du principe «terre contre paix» et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Pour donner suite à ces résolutions, les compléter et les appliquer, nous appuyons pleinement les accords de Madrid et d'Oslo et le cadre de négociations établi en vertu de ces accords.

Nous nous sommes félicités de la convocation et de l'organisation concluantes du Sommet économique pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, tenu au Caire le mois dernier, en vue de favoriser le développement économique dans la région. Cette rencontre, sous la conduite du Président Moubarak et de ses ministres, était un modèle de démarche raisonnable et sensée qui devrait être appliqué à d'autres défis au niveau régional. Le Président Moubarak s'est tourné vers l'avenir, non pas vers le passé. Il a examiné les moyens d'améliorer le bien-être et la qualité de la vie de tous les citoyens au Moyen-Orient. Il a parlé des moyens de mieux faire face ensemble aux problèmes, de trouver ensemble de meilleures solutions, de mobiliser l'appui actif des autres régions du monde au Moyen-Orient. Nous saluons chaleureusement et nous approuvons sa démarche.

Étant donné l'importance d'apporter un appui économique international et une assistance concrète à l'Autorité nationale palestinienne, l'Australie s'est engagée à fournir plus de 20 millions de dollars australiens pour la mise en oeuvre des accords d'Oslo. Ces fonds sont consacrés essentiellement aux activités de développement vitales pour le peuple palestinien compte tenu de ses besoins urgents. Nous menons des projets dans les domaines tels que l'éducation et la formation, la santé, l'infrastructure juridique, les ressources en eau et la création d'activités rémunératrices.

L'Australie a également eu le plaisir de participer aux négociations multilatérales du processus de paix. Nous avons pris une part très active aux activités des groupes de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité au niveau régional et sur les ressources en eau. Ces sont là deux domaines dans lesquels l'Australie a démontré son expérience et son expertise et dans lesquels nous pensons pouvoir apporter une contribution à la stabilité et à la prospérité futures de la région. L'Australie a également fait preuve de son attachement à la cause de la paix au Moyen-Orient par la contribution importante qu'elle apporte à la force multinationale et aux observateurs dans la région du Sinaï, dont le commandant est un Australien.

Rappelant les événements tragiques qui se sont produits dans le Sud-Liban en avril, nous exhortons Israël, la Syrie et le Liban à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique basé sur l'application rapide de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'Australie a appuyé sans réserve la conclusion de l'Accord de Taëf en 1989 et nous exprimons l'espoir qu'il sera pleinement appliqué. Nous nous félicitons de la conclusion pacifique et fructueuse des élections nationales du Liban qui se sont déroulées pour la deuxième fois depuis la fin de la guerre civile. Nous pensons que ces élections ainsi que le programme de reconstruction à l'égard duquel le Gouvernement libanais a lui-même renouvelé son engagement constituent une excellente assise pour la relance pacifique de l'économie libanaise.

L'Australie continuera d'encourager tous les États de la région à oeuvrer de façon constructive à l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La réalisation de cet objectif établirait une base importante pour le renforcement de la sécurité régionale. Nous exhortons tous les États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier ceux qui exploitent des installations nucléaires non placées sous garanties, et nous appelons toutes les Parties à ce Traité à respecter strictement leurs obligations en matière de non-prolifération.

Nous nous félicitons de ce que le dernier instrument de maîtrise des armements récemment conclu — le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires — ait été déjà signé par un nombre important d'États du Moyen-Orient et nous encourageons tous les autres États de la région à faire de même.

De même, l'adhésion universelle des États aux Conventions sur les armes chimiques et biologiques est essentielle et contribuera sensiblement à la sécurité de la région.

L'Australie a été vivement préoccupée par les souffrances endurées par le peuple iraquien au cours de ces dernières années. La responsabilité du bien-être — ou de l'absence de bien-être — du peuple iraquien incombe au Gouvernement iraquien. Nous nous félicitons de ce que l'Iraq ait récemment accepté de souscrire aux conditions d'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, ce qui servira quelque peu à répondre aux besoins essentiels du peuple iraquien. Nous attendons avec intérêt le respect intégral et définitif par le Gouvernement iraquien de toutes les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité.

Encore une fois, nous exhortons l'Iraq à coopérer pleinement avec la Commission spéciale. Ce n'est qu'ainsi que l'Iraq pourra se voir octroyer une attestation acceptable aux yeux de la communauté internationale établissant qu'il n'est plus en train de fabriquer, de tester, de stocker ou de dissimuler les pires sortes d'armes de destruction massive.

L'appui de la communauté internationale — et de l'Australie — aux négociations n'a pas changé. L'Australie exhorte les parties à construire sur les bases qu'elles ont elles-mêmes établies : poursuivre des pourparlers directs; surmonter les obstacles immédiats qui se présentent; progresser sur un front plus large; et de ce fait, retrouver et renforcer l'habitude d'oeuvrer ensemble de façon constructive.

Pour terminer, l'Australie a manifesté un attachement de longue date à contribuer de façon constructive et pratique à la réalisation des objectifs de stabilité, de prospérité et de paix durable dans la région du Moyen-Orient. Nous maintiendrons cet engagement dans la mesure où cela s'avérera possible.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale, je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Le processus de paix au Moyen-Orient a commencé avec la Conférence de Madrid en 1991, qui s'est tenue sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il s'agissait essentiellement du principe de la terre en échange de la paix. Ce processus a pris plus d'élan grâce à un événement historique, la reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël et la signature de la Déclaration de principes par les deux parties en 1993 et des autres accords ultérieurs. Ces initiatives ont été suivies du Traité de paix entre Israël et la Jordanie et d'autres événements qui ont commencé à changer la situation au Moyen-Orient et ont annoncé un avenir plus prometteur pour la région.

Malheureusement, ces initiatives positives ont été récemment bloquées. Il y a eu un retour aux affrontements et un regain de tension. Une menace grave pèse à présent sur le processus de paix. Ceci est la conséquence des politiques poursuivies par le gouvernement de M. Nétanyahou en Israël, depuis les orientations générales suivie par son gouvernement jusqu'aux tentatives de dénoncer l'accord concernant le redéploiement des troupes israéliennes d'Hébron.

L'acte le plus grave commis par ce gouvernement a été sa tentative de se désengager du processus de paix et de refuser d'accepter le principe de la terre en échange de la paix. Il a repris sa politique colonialiste en implantant des colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, et il s'est ensuite évertué à se dérober à tous les accords conclus entre Palestiniens et Israéliens et à les vider de leur substance.

La voie de la restauration du processus de paix et de la consolidation des acquis doit passer par un engagement ferme et une application concrète de tous les accords conclus; Israël doit s'abstenir de prendre des mesures préjudiciables aux Palestiniens, telles que le bouclage des territoires et le blocus imposé à leurs habitants.

S'agissant du volet syrien, il faudrait que les parties syrienne et israélienne reprennent les négociations au point où elles se sont interrompues et respectent les accords conclus entre elles. Nous confirmons la nécessité d'un retrait intégral d'Israël du Golan arabe syrien.

Le volet libanais pourrait être poursuivi par la reprise des négociations en vue d'appliquer sans délai la résolution 425 (1978) demandant le retrait complet d'Israël de tous les territoires libanais. Nous réaffirmons que le Liban a le droit de demander réparation pour les crimes dont il a souffert dans le cadre de l'opération «Raisins de la colère».

Le processus de paix prévoit notamment les négociations de commissions multilatérales visant à accélérer le processus de changement au Moyen-Orient. Il prévoit également la tenue de conférences économiques annuelles visant à renforcer la coopération économique entre toutes les parties de la région et à améliorer leur économie.

Une fois de plus et compte tenu des politiques adoptées par l'actuel Gouvernement israélien et de la dégradation de la situation sur place, cet aspect du processus de paix ne pourra être poursuivi. Les Palestiniens ont suspendu leur participation aux travaux des commissions multilatérales, sauf celle concernant les réfugiés. S'agissant de la coopération économique régionale, il est impossible que celle-ci progresse tant que l'économie palestinienne continue de subir les effets dévastateurs de la politique israélienne. Pour des raisons politiques et économiques pratiques, aucun progrès n'est possible. Le Gouvernement israélien doit bien comprendre qu'il ne peut bénéficier des avantages de la paix sans remplir ses obligations à l'égard de celle-ci.

La sécurité nationale arabe est d'une importance capitale. Alors que nous consentons que la partie israélienne donne la priorité à sa sécurité, et que nous exprimons notre volonté d'oeuvrer en vue d'instaurer la sécurité dans la région en général, nous ne pouvons accepter que la sécurité d'Israël soit assurée aux dépens de la sécurité palestinienne, ou, d'une manière plus générale, de la sécurité nationale arabe. Nous cherchons un équilibre logique entre les intérêts de toutes les parties concernées. À cet égard, nous réaffirmons notre rejet des axes militaires dans la région. Nous rejetons l'acquisition par Israël d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires.

Dans notre petite région, la présence en Israël de réacteurs nucléaires qui ne sont pas placés sous les accords de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique représente une menace pour tous les peuples de la région, tout comme représente une menace la présence d'armes nucléaires, avec toutes leurs dangereuses ramifications. Nous appelons la communauté internationale à faire preuve de la détermination nécessaire pour persuader Israël de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour aider toutes les parties à créer une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

La situation dans la région arabe du Golfe et alentour continue de poser des problèmes. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de respecter la sécurité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays de la région du Golfe. Nous soulignons en particulier l'impératif de la non-ingé-

rence dans les affaires intérieures de l'État de Bahreïn et de la reconnaissance de la souveraineté des Émirats arabes unis sur les trois îles d'Abou Musa, de la Petite Tumb et de la Grande Tumb.

Pour ce qui est de l'Iraq, nous espérons vivement la fin des souffrances de sa population. Nous réitérons notre adhésion à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous espérons que l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité sera un pas en avant vers l'application des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que des relations normales seront rétablies entre ce pays frère et la communauté internationale.

Nous attendons également l'instauration de relations normales et constructives entre la République islamique d'Iran et tous ses voisins arabes, ainsi qu'entre l'Iran et les Palestiniens.

S'agissant du Yémen frère, nous appuyons les efforts qu'il déploie pacifiquement en vue de recouvrer sa souveraineté sur les îles d'Hanish, dans la mer Rouge.

Pour ce qui est de la Jamahiriya arabe libyenne, nous lançons un appel pour que soient levées les sanctions qui lui sont imposées et qu'une solution soit trouvée à la crise actuelle sur la base des initiatives prises par la Ligue des pays arabes et par l'Organisation de l'unité africaine.

Le citoyen arabe observe et voit que le Conseil de sécurité a appliqué des sanctions totales ou partielles exclusivement sur trois pays arabes, en dépit des innombrables violations du droit international constatées autour de lui. Ce citoyen ne peut que s'interroger sur les justifications et les critères de la poursuite de telles sanctions. Nous attendons, à juste titre, une solution à tous les problèmes auxquels sont confrontés les pays arabes, partant de notre croyance en une action arabe commune et la nécessité de préserver les intérêts arabes. Ceci ne pourra que contribuer efficacement, et non l'inverse, à construire un Moyen-Orient nouveau et à réaliser un partenariat fructueux et effectif dans la région méditerranéenne, laquelle, nous l'espérons, deviendra une véritable mer de paix et de prospérité. À cet égard, je me félicite des efforts accomplis par des pays arabes donnés et de leurs tentatives, de manière générale, de trouver des solutions à la question du Moyen-Orient, et en particulier la fraternelle République arabe d'Égypte et les pays de l'Union du Maghreb arabe.

En dépit de la détérioration de la situation au Moyen-Orient et des difficultés que connaît le processus de paix, nous continuons à être attachés à ce processus. Nous espé-

rons qu'il rétablira les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'édification de son propre État indépendant ayant pour capitale Al Qods Al Charif. Nous espérons également que ce processus conduira à l'établissement d'une paix durable, juste et globale dans toute la région du Moyen-Orient.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour le débat de cette séance.

Un certain nombre de délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que conformément à la décision 34/401, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et doivent être faites par les délégations depuis leur place.

M. Abou-Hadid (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Ce matin à l'Assemblée, nous avons entendu une déclaration du représentant d'Israël contenant les fabrications et les fausses allégations habituelles dans lesquelles le Gouvernement israélien excelle tous les jours, en l'occurrence, celle qui concerne des citations attribuées à notre ambassadeur au Caire.

Ce n'est pas la première fois que les médias ont déformé les paroles d'un responsable politique. Le représentant d'Israël aurait dû faire état de la correction publiée le jour suivant, 30 novembre, par les journaux *Al-Ahram* et *Al-Wafd*, dans laquelle l'Ambassadeur syrien démentait les déclarations qui lui étaient attribuées et exposait la déformation de la substance de sa conférence à l'Université d'Alexandrie. Le représentant d'Israël a également passé sous silence les paroles exactes de l'Ambassadeur à sa conférence, lesquelles indiquaient que la Syrie était le premier État de la Conférence de Paris à demander une interdiction de toutes les armes de destruction massive, notamment des plus dangereuses d'entre elles : les armes nucléaires.

La Syrie a fait son choix stratégique. Ce choix est la paix globale. C'est également le choix arabe. L'Ambassadeur de Syrie avait également indiqué, de façon claire, qu'une paix d'ensemble et juste, dans le cadre de référence de la Conférence de Madrid et basée sur le principe de l'échange de la terre contre la paix était réalisable si Israël répondait aux demandes arabes et internationales et s'engageait à la mise en oeuvre des résolutions de la légalité internationale. Il convient de rappeler ici la réponse de l'Ambassadeur de Syrie à une question portant sur l'emploi des armes nucléaires par Israël. Il a dit : «Les Arabes ne possèdent pas d'armes de destruction massive et n'ont

menacé personne avec de telles armes. Tous les États arabes de la région ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce n'est pas le cas d'Israël».

La menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, dans la région méditerranéenne et en Europe est posée par la possession par Israël d'armes de destruction massive, et notamment des plus mortelles d'entre elles, ainsi que l'ont noté plusieurs sources internationales qui ont confirmé qu'Israël possédait plus de 200 missiles nucléaires.

Depuis le début de 1994, la Syrie a, dans cette même salle, affirmé que son choix stratégique était l'instauration d'une paix juste et durable. Elle s'est déclarée prête à reprendre le processus de paix dans le cadre de la Conférence de Madrid et conformément à ses principes fondés sur la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de terres contre la paix, et à reprendre les pourparlers de paix là où ils s'étaient interrompus sous le précédent Gouvernement israélien. La Syrie met au défi le Gouvernement israélien d'accepter ces conditions, de reprendre les négociations entamées à l'issue de la Conférence de Madrid en 1991 et de mettre en application son engagement à se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Dans sa déclaration, le représentant d'Israël a également utilisé le terme de terrorisme, alors qu'il sait parfaitement qu'Israël a été le premier pays à introduire le terrorisme dans la région. Le Président Hafez Al-Assad, dans un entretien télévisé sur ce sujet, a déclaré que les premières personnes concernées par cette question étaient les centaines de millions d'entre elles qui se trouvent actuellement en Syrie, après avoir été chassées de leurs foyers et de leur patrie, certaines en 1948, d'autres en 1967. Contraintes d'aller vers les États arabes voisins de la Palestine, elles ont vécu et continuent de vivre en tant que personnes déplacées, luttant pour créer leur patrie afin d'avoir le sentiment de n'être pas différentes des autres populations du monde.

Il a ajouté qu'elles ne s'étaient pas rendues en Syrie de leur plein gré, qu'elles avaient été contraintes de quitter leurs foyers. Que pouvaient faire la Syrie, le Liban ou la Jordanie, pays qui abritent le plus grand nombre de personnes déplacées? Les jeter à la mer? Pouvait-on attendre de ces personnes déplacées qu'elles n'éprouvent aucune nostalgie de leur pays, et qu'elles ne souhaitent, comme tous ceux qui aiment leur patrie, retourner sur leurs propres terres et y vivre dans la dignité et la liberté? Pouvons-nous les blâmer de lutter pour les valeurs que chérissent tous les peuples du monde?

Est-il possible de parler de droits de l'homme dans un pays, alors que des populations qui ont été déplacées et déracinées de leurs propres terres, il y a des décennies, et qui luttent pour regagner leurs foyers sont considérées comme des terroristes ou des criminels? Malgré leurs souffrances, ces personnes vivant en Syrie n'ont commis aucun acte de violence depuis notre pays. Si elles se sont livrées à de tels actes c'est en Palestine et au Sud-Liban mais pas en Syrie. Celles qui se trouvent en Syrie ne sont pas les mêmes que celles qui se sont livrées à des actes répréhensibles dans les territoires occupés. Elles méritaient le nom de combattants de la liberté, et non pas de terroristes, car elles résistaient à l'occupation des territoires arabes.

La complainte du diable que répète constamment Israël fait de lui le dernier des pays qui soient en droit de parler de terrorisme. L'occupation persistante par Israël des territoires arabes est en fait la forme suprême du terrorisme. Il y a quelques instants, dans cette même salle, les représentants ont entendu les propos de l'Ambassadeur du Liban qui a passé en revue le dossier d'Israël : il contient de multiples actes de terrorisme. Nous tenons à affirmer ici que les massacres perpétrés par Israël sur le territoire de la Palestine et au Sud-Liban, et même sur le propre territoire du Liban, représentent la forme suprême du terrorisme. Le fait qu'Israël persiste dans ses pratiques quotidiennes de terrorisme, que ce soit sur le territoire palestinien occupé, sur le territoire libanais ou dans le Golan syrien occupé, prouve à l'évidence qu'il ne désire pas vivre en paix avec ses voisins arabes.

M. Danesh-Yazdi (Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le représentant du régime israélien a, dans sa déclaration, proféré des allégations sans fondement contre mon pays. Il est tout à fait clair que le seul objectif de cette campagne de désinformation est de détourner l'attention de la communauté internationale de l'occupation persistante du Sud-Liban par Israël. Nous voudrions réaffirmer notre position, à savoir que nous soutenons le peuple libanais pour des raisons morales et humanitaires. Ce peuple qui résiste à l'occupation étrangère exerce ses droits légitimes, reconnus par le droit international. Il ne peut nullement être taxé de terrorisme. La lutte du peuple du Sud-Liban pour la libération de sa patrie est tout à fait justifiée.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons entendu ce matin la déclaration du représentant des forces d'occupation israéliennes au Sud-Liban qui a qualifié de terroristes ceux qui résistent à l'occupation de leur territoire simplement parce qu'ils refusent de se soumettre à l'oppression israélienne et parce qu'ils tiennent à la liberté et à libérer leur territoire de ces atrocités.

Ce représentant qui porte les gants de la mort, peut-il encore croire qu'il nous leurre? Pense-t-il que le monde ne voie pas comment, chaque jour, en raison des armes de destruction massive, l'inviolabilité de notre territoire, notre indépendance et notre souveraineté sont menacées? Comment peut-il, de façon si arrogante, violer les résolutions de l'Assemblée générale et celles qui sont internationalement contraignantes? Quel genre d'histoire allons-nous léguer à nos enfants lorsqu'ils liront que ce représentant d'un État indépendant auprès de cette organisation internationale a, un jour, fait montre du plus complet mépris à l'égard de l'autorité des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme? N'est-ce pas là quelqu'un qui se place au-dessus des lois? En ce qui concerne la légalité, quelle loi peut-il invoquer pour taxer de terrorisme ceux qui résistent à la force injuste utilisée contre leur pays? L'essence même du terrorisme n'est-elle pas au contraire l'occupation par la force? Comment peut-il penser nous convaincre lorsqu'il prétend que l'agression commise contre le territoire de notre pays occupé est un acte de terrorisme, alors que, par ailleurs, le bombardement des habitations d'une population innocente, de ses écoles, de ses hôpitaux et des installations publiques sont des actes de légitime défense? Comment peut-on permettre à l'occupant israélien d'invoquer le droit à la légitime défense?

Il est inadmissible, alors que nous sommes à l'aube du XXIe siècle, d'accepter une telle logique en ce lieu où tous les peuples du monde ont placé leurs espoirs pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Le bombardement par les forces israéliennes du poste des Nations Unies à Qana au cours duquel des dizaines de personnes innocentes ont perdu la vie, notamment des enfants, des femmes et des vieillards; les ambulances prises pour cible, tout comme les autres véhicules privés fuyant le tir des chars, les habitations détruites alors que leurs habitants s'y trouvaient encore, les centaines de milliers de personnes contraintes d'émigrer : tous ces faits ne sont pas le produit de notre imagination.

Vous avez pu le voir de vos propres yeux. Vous avez vu la destruction complète de dizaines de villages dans le Sud-Liban, le bombardement de centrales électriques, de ponts, d'écoles et d'hôpitaux. Tout cela est considéré comme un acte de légitime défense, alors qu'une attaque libanaise contre une voiture militaire et des soldats israéliens qui occupent notre territoire est stigmatisée comme un acte de terrorisme. Quelle logique est-ce donc là et pour combien de temps devons-nous encore prêter une oreille à de telles hérésies?

Le fait est que le maintien de l'occupation israélienne entraîne ce cercle vicieux de violence et de destruction. Que l'occupant se retire. Le concept de la «zone de sécurité» a échoué lamentablement. La sécurité ne peut être réalisée que par le respect de la légalité internationale uniquement. La communauté internationale a depuis des années envoyé ses soldats pour maintenir la paix dans notre pays.

Mon gouvernement s'engage à maintenir la paix et à assumer toutes ses responsabilités conformément au droit international lorsque l'occupation israélienne du Sud-Liban prendra fin. Quelles sont donc les raisons pour lesquelles Israël continue d'occuper le Sud-Liban? S'il choisit de ne pas comprendre notre position et notre point de vue, jusqu'à quand pourra-t-il continuer à ignorer les vôtres? N'est-il pas grand temps pour nous tous de réaliser que la paix véritable ne peut être instaurée que sur une base juste? Et que cette base juste ne pourra être réalisée tant que les normes et préceptes de la légalité internationale ne seront pas respectés?

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres que le jeudi 5 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée générale reprendra l'examen du point 21 de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale», en vue de prendre des mesures concernant certains des projets de résolution présentés au titre de cette question.

Le vendredi 6 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée générale reprendra l'examen du point 41 de l'ordre du jour, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», et le point 44 de l'ordre du jour, «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90» en vue de se prononcer sur les projets de résolution présentés au titre de ces deux points. L'après-midi du même jour, l'Assemblée examinera également le point 162 de l'ordre du jour, «Proclamation du 7 décembre comme Journée internationale de l'aviation civile».

Le mardi 10 décembre dans l'après-midi, l'Assemblée générale examinera les rapports de la Première Commission.

Je voudrais informer également les membres que le Bureau se réunira vendredi 6 décembre 1996 à 9 h 30 dans la salle de Conférence 4 pour examiner la demande faite par plusieurs pays d'inscrire à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée un point additionnel intitulé «Octroi au Tribunal international du droit de la mer du statut d'observateur», figurant au document A/51/234 et add.1.

La séance est levée à 18 h 5.